

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 49 (1978)

**Heft:** 9: L'économie forestière jurassienne

**Artikel:** L'économie forestière jurassienne

**Autor:** Farron, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824909>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLIX<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraît une fois par mois  
N° 9 Septembre 1978

## SOMMAIRE

**L'économie forestière jurassienne** (221) : 1. Surfaces des forêts publiques et privées (224) ; 2. Production de bois (236) ; 3. Bois vendu par les forêts publiques et privées (242) ; 4. Bois de répartition livré par les forêts publiques (249) ; 5. Recettes des exploitations forestières publiques (251) ; 6. Dépenses des entreprises forestières publiques (257) ; 7. Bilan d'exploitation des forêts publiques (261) ; 8. Investissements (265) ; 9. Plantations (271), par Jean-Pierre Farron, conservateur des forêts du Jura.

## L'économie forestière jurassienne

### Introduction

*Il y a certes plusieurs manières de présenter au lecteur la forêt de notre coin de terre jurassienne.*

*On pourrait peindre sans se lasser nos paysages forestiers. Mais ils sont si variés et l'éclairage des saisons si généreux que la palette la plus riche ne saurait suivre.*

*On pourrait accompagner notre forêt au fil des mois et la regarder vivre. On la verrait alors, au printemps, se dépêcher d'accomplir ses enfantements prodigieux, avec tant de hâte, qu'en quelques semaines elle a presque tout donné. Puis, après nos étés trop courts où elle semble se reposer de l'ivresse du printemps, elle se fait plus belle pour l'automne. Regardez-la alors, du haut de nos monts jurassiens, lorsque plane dans l'air l'éternelle tristesse de la terre qu'aucune langue humaine ne saurait exprimer. Où que le regard se porte, on ne voit que des forêts s'envolant après des forêts.*

*La forêt de chez nous, c'est à travers des prismes enchantés que vous la voyez.*

*Une autre approche consisterait à rappeler les mille bienfaits de notre forêt jurassienne pour le pays et pour chacun d'entre nous lorsqu'elle nous accueille et nous repose. Car sans forêt, sans forêt entretenue avec zèle, le Jura et ses flancs montagneux exposés à tous les dangers seraient une terre perdue, un jouet pour notre climat austère.*

*Mais laissons là ce propos étranger à notre sujet car il n'entre pas dans l'objet de cet article de développer cet aspect de la forêt.*

*C'est toute nue, dépouillée de sa parure poétique, que nous allons présenter notre forêt jurassienne. A travers la sécheresse des chiffres et la rigueur de la statistique.*

*Car, jusqu'à aujourd'hui, la statistique forestière jurassienne était un mystère ! Nous allons donc en dévoiler quelques secrets inexplorés.*

*Le signataire de ces lignes a parfaitement conscience de ne pouvoir aborder qu'une des multiples facettes de la finalité forestière. La méthode de la connaissance de la forêt que nous utilisons ici a ses avantages mais elle a ses limites aussi, car en si peu de pages nous ne pouvons pas dire tout ce que nous aurions voulu.*

*Par quelques résultats d'exploitation, par des comparaisons et à la lumière de tableaux, notre but est de témoigner de la vitalité de l'économie forestière jurassienne. Nos réflexions faites en salle pourront être poursuivies sur le terrain par le praticien.*

*Le lecteur voudra bien lire au travers des chiffres — au risque de manquer de rigueur scientifique — la réalité, et faire intervenir l'indispensable sens forestier.*

*Notre but est enfin de rendre la statistique de l'économie forestière plus accessible. Les propriétaires, leurs associations et les autorités pourront ainsi fonder plus aisément leurs décisions sur des bases solides et objectives. Cette étude permettra également à un plus large public de sa familiariser avec l'économie des forêts et celle du bois.*

*Dans ce sens, l'objectif de cette publication ne sera atteint que lorsque les responsables en matière d'économie et de politique tireront parti de cette étude pour leurs travaux. Notre vœu est qu'elle conduise à des décisions saines et sereines.*

*Tous ceux qui, année après année, dans les communes et les offices forestiers rassemblent la matière de la statistique forestière et se prêtent au jeu fastidieux des enquêtes trouveront ici une modeste justification de leur peine.*

*C'est aussi en guise de remerciement à leur égard que nous publions ce qui suit, afin de rendre plus intelligible et comestible l'insipide matière de l'« Annuaire suisse de l'économie forestière et de l'industrie du bois ».*

*Nous avons tiré parti de nombreuses sources statistiques de la Conservation des forêts du Jura. A cette occasion, nous exprimons notre gratitude à tous nos collaborateurs qui ont participé à ce travail. C'est une tâche supplémentaire que nous leur avons confiée et ils l'ont remplie avec dévouement. M. Gérard Letté, ingénieur forestier à la Conservation, pour qui les chiffres n'ont pas de secret, a collaboré à l'établissement des nombreux tableaux. Son aide a été précieuse.*

*Nous remercions l'ADIJ de mettre, à nouveau, son bulletin à disposition pour une publication ayant trait à la forêt.*

*Pour terminer cette introduction, nous souhaitons bonne route au lecteur. S'il ne s'est pas lassé en chemin, nous le retrouverons aux dernières pages de cette étude et nous essaierons ensemble d'y apporter une conclusion.*

Jean-Pierre Farron  
Conservateur des forêts du Jura

L'essentiel de la matière faisant l'objet de cette publication a été présenté à l'assemblée générale de la Fédération jurassienne des bourgeoisie, le 9 septembre 1978, par M. J.-P. Farron, conservateur des forêts du Jura.

### Les six régions forestières du Jura



## Remarque préliminaire

Le présent article concerne la forêt des sept districts jurassiens.

Dans notre analyse, nous considérons six régions forestières, selon la carte qui précède :

La Neuveville/Courtelary	Franches-Montagnes
Moutier	Delémont
Laufon	Porrentruy

Pour les définir, nous avons tenu compte des futures limites cantonales et, aussi, des nouveaux arrondissements forestiers qui en résulteront.

C'est ainsi que :

**La Neuveville/Courtelary** correspond aux deux arrondissements qui remplaceront l'actuel arrondissement Chasseral,

**Moutier** comprend les deux futurs arrondissements de Moutier et de Tramelan,  
**Laufon** représente le Laufonnais,

**Franches-Montagnes** groupent les communes de l'arrondissement franc-montagnard à créer,

**Delémont** est formé par les arrondissements de Delémont et de la vallée de la Sorne, enfin

**Porrentruy** comprend les arrondissements ajoulots (Porrentruy et Mont-Terri) qui restent inchangés.

Les sources de l'analyse proviennent essentiellement de la Statistique forestière suisse pour 1976 (Annuaire 1977).

Les besoins du service interne et de l'information générale nous avaient incité, dès la parution de l'annuaire, à en extraire les données relatives au Jura en les groupant selon les six régions choisies. Nous possédions, dès lors, notre propre statistique jurassienne.

Au cours de neuf chapitres le lecteur sera assailli sans répit par une multitude de chiffres-hectares, mètres cubes, francs — que nous avons tenté de rendre moins rébarbatifs dans leur nécessité. A lui de glaner les détails ou de faire le tri de la matière. De toute façon, nous le remercions, d'ores et déjà, de son intérêt pour la forêt jurassienne.

## 1. Surfaces des forêts publiques et privées

(Tableau 1)

En 1976, la surface boisée productive publique et privée des sept districts du Jura mesurait **53 267 ha.**

A ces 53 267 ha. de forêt productive, il faut ajouter :

921 ha. de forêt improductive (voir col. 12, tab. 1) d'où un total  
de 54 188 ha. de surface boisée  
et 218 ha. appartenant à la Confédération  
(195 ha., DMF, place d'arme, Bure)  
( 23 ha., domaine du Peu-Claude, Haras féd., Avenches)

**Tableau 1 Surfaces des forêts publiques et privées soumises à la loi forestière**

Répartition géographique	Nombre de communes	Surface soumise publique + privée		Surface boisée productive publique et privée							Improductif ha
		total ha	dont pelouse ha	Confédér. ha	Etat ha	Commune + Bourg. ha	Total for. pub. ha	en % de c. 11	Forêts privées ha	Tot. for. pub+priv ha	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
La Neuveville Courtelary	21	12'999	3855	-	99	7268	7367	83 %	1519	8886	258
Moutier	29	15'450	5096	-	1502	6974	8476	84 %	1624	10100	254
Laufon	13	4'005	16	-	548	2794	3342	85 %	609	3951	38
JURA SUD + LAUFON	63	32'454	8967	-	2149	17036	19185	84 %	3752	22937	550
Franches - Montagnes	16	9'119	3552	(23)	108	3422	2530	64 %	1964	5494	73
Delémont	27	14'758	2927	-	1193	8166	9359	80 %	2285	11644	187
Porrentruy	39	13'565	262	(195)	1034	9193	10227	78 %	2965	13192	111
JURA	82	37'442	6741	(218)	2335	20781	23116	76 %	7214	30330	371
<b>TOTAL DES 7 DISTRICTS</b>	<b>145</b>	<b>69'896</b>	<b>15708</b>	<b>(218)</b>	<b>4484</b>	<b>37817</b>	<b>42301 (+218)</b>	<b>79 %</b>	<b>10966</b>	<b>53267 (+ 218)</b>	<b>921</b>

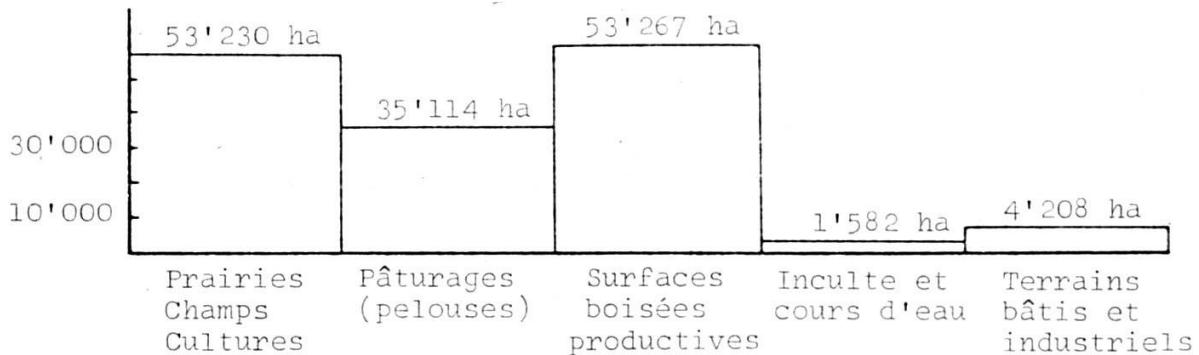
*Remarque concernant les forêts de la Confédération, notamment celles du DMF : elles sont en général soumises à une gestion plutôt extensive, conséquence de leur importance particulière et des buts de cette gestion.*

Par rapport à la superficie totale des sept districts (147 401 ha.), la forêt occupe donc 36,9 % du territoire (tableau 1a). Le taux de boisement est semblable à celui de tous les cantons de la chaîne du Jura : Schaffhouse 41,9 %, Neuchâtel 35,6 %, Soleure 38,8 %, Bâle-Campagne 34,5 % (Berne 28,2 %, Suisse 27 %).

Les 147 401 ha. des sept districts jurassiens se répartissent comme suit selon les modes d'utilisation :

Prairies, champs, cultures	53 230 ha.
Pâturages (pelouses)	35 114 ha.
Surfaces boisées productives	53 267 ha.
Inculte	947 ha.
Cours d'eau	635 ha.
Terrains bâtis	4 058 ha.
Complexes industriels	150 ha.

*Graphique 1*



Selon le tableau 1, 921 ha. sont entièrement improductifs, ce qui porte la surface forestière totale à 54 188 ha. Ce sont essentiellement des rochers et des marais.

Il est sans doute utile, pour la bonne compréhension de cette étude, de rappeler ici la définition de la forêt, selon article premier, de l'ordonnance fédérale du 1<sup>er</sup> octobre 1965 :

#### *Article premier*

*<sup>1</sup> Toute surface recouverte d'arbres ou d'arbustes forestiers qui, quel que soit son rendement, produit du bois ou exerce des fonctions protectrices ou dispense une action bienfaisante, est forêt au sens de la loi, indépendamment de l'origine, du mode d'exploitation et de la désignation cadastrale. Des surfaces momentanément dénudées de même que des surfaces improductives à l'intérieur d'un bien-fonds forestier, sont également considérées comme forêt.*

*<sup>2</sup> Sont également considérés comme forêts les pâturages boisés, les châtaigneraies et les peuplements de noyer, les forêts alluvionnaires, les rives boisées des cours d'eau, les zones couvertes d'arbustes et de buissons, les peuplements de pins ram-*

**Tableau 1a Superficie totale, population résidante et surface forestière des sept districts du Jura en 1976**

Districts	Superficie totale ha	Population résidante habitants	Surface boisée publique et privée		Forêt publique en %	Forêt privée en %
			taux de boisement	par habitant ares		
1	2	3	4	5	6	7
La Neuveville Courtelary	6271 26596	5412 24570	35.2 % 33.3 %	41 36	91 80	9 20
Moutier	28298	25246	40.3 %	45	84	16
Laufon	8301	14005	48.5 %	29	85	15
JURA SUD + LAUFON	69466	69233	38.1 %	38	84	16
Franches - Montagnes	19213	9160	28.2 %	59	64	36
Delémont	26994	32244	40.2 %	34	80	20
Porrentruy	31728	25777	38.1 %	47	78	22
JURA	77935	67181	36.4 %	42	76	24
TOTAL DES 7 DISTRICTS	147401	136414	36.9 %	40	79	21

Colonne 3 : selon la statistique de la population, Service des statistiques, Berne, 1978  
(chiffres au 31.12.76)

*pants et d'aunes, les arbres isolés à la limite supérieure de la forêt, les rideaux-abris et les bandes de sécurité, les forêts-parcs, les pépinières en forêt et les surfaces non boisées, telles que les vides, les places de dépôt de bois et les routes forestières, de même que les biens-fonds objets d'une obligation légale de reboiser.*

*<sup>3</sup> Ne sont entre autres pas considérés comme forêt les arbres isolés, les bosquets et les haies vives enclavés en terres agricoles, les allées, ainsi que les cultures d'arbres de Noël, les jardins et les parcs installés sur des terrains autrefois nus.*

*<sup>4</sup> Les cantons peuvent excepter de la législation forestière les cultures de peupliers et de saules servant uniquement à la production ligneuse à courte révolution sur des terrains jusqu'alors agricoles, en tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une subvention forestière fédérale ou cantonale.*

La législation forestière ne s'applique donc pas aux bosquets, haies, arbres isolés lesquels trouvent cependant dans de nombreuses communes un statut de protection suffisant par la grâce de l'aménagement local et de mesures de protection de la nature. En revanche, les pâturages boisés sont soumis à la législation forestière ainsi que les rives boisées des cours d'eau, y compris les ruisseaux. De ce fait, la surface de l'ensemble du boisement des pâturages est garantie et ne doit pas être diminuée. Toutefois, la répartition locale de ce boisement peut être modifiée.

La colonne 3 du tableau 1 donne la surface totale soumise à la loi forestière, 69 914 ha. dont il convient de soustraire la superficie des pelouses pour connaître la surface effectivement boisée.

### Répartition régionale de la forêt

La forêt couvre 22 937 ha. dans les districts du Sud ainsi que celui de Laufon, et 30 330 ha. dans les trois districts formant le nouveau canton.

Le tableau 1a se réfère au territoire des sept districts. Pour chacun d'eux, nous donnons, compte tenu de la superficie totale et de la population résidente au 31 décembre 1976, le taux de boisement et la surface forestière par habitant.

Dans la partie droite du tableau, on lira la répartition entre forêt publique et forêt privée.

### Taux de boisement de quelques cantons suisses :

Schaffhouse	41,9 %	Bâle-Campagne	34,5 %
Soleure	38,8 %	Valais	20,4 %
Tessin	38,3 %	Uri	18,9 %
Jura, sept districts	<b>36,9 %</b>	Thurgovie	18,8 %
Obwald	36,8 %	Genève	9,4 %
Neuchâtel	35,6 %		

Ce sont donc les cantons de la chaîne du Jura qui ont le « privilège » d'être les plus boisés. Les cantons montagnards (Valais, Uri) et citadins (Genève) sont les moins boisés.

En classant les sept districts jurassiens en trois catégories, selon leur taux de boisement, on obtient le tableau intéressant suivant :

Taux supérieur à la moyenne jurassienne :	Laufon	48,5 %
	Moutier	40,3 %
	Delémont	40,2 %
Taux proche de la moyenne (36,9 %) :	Porrentruy	38,1 %
	La Neuveville	35,2 %
Taux inférieur à la moyenne :	Courtelary	33,3 %
	Franches-Montagnes	28,2 %

Des différences aussi sensibles ne s'expliquent que par les modes de colonisation, de défrichement et d'implantation de l'agriculture différents d'une région à l'autre.

**Dans la vallée de Laufon**, près de la moitié du terrain est occupé par la forêt. Mises à part les communes de Brislach, Wahlen, Laufon, Röschenz où l'agriculture a pu s'implanter sur de vastes terres bien orientées et peu inclinées, la topographie n'est pas favorable aux cultures agricoles. Les flancs abrupts des endroits les plus resserrés de la vallée n'ont jamais été déboisés : Liesberg, Duggingen, Grellingue, pas davantage d'ailleurs les coteaux de Blauen ou de Burg.

Taux identiques dans les vallées de **Moutier, Delémont, Val-Terbi**.

**Le vallon de Saint-Imier** est un peu moins boisé, ce qui s'explique par les conditions favorables à l'agriculture des parties inférieures et élargies de la vallée, des plateaux de Chasseral et de Mont-Soleil qui ne sont pas sans analogie avec les Franches-Montagnes.

**L'Ajoie** doit essentiellement son taux de boisement relativement élevé aux communes du Mont-Terri, aux versants de la vallée de l'Allaine et aux parties humides proches des étangs.

**Le plateau franc-montagnard**, hormis le Doubs, présente un autre visage et un taux de boisement plus bas, conséquences du mode de colonisation différent, des défrichements ancestraux importants et de l'élevage intensif qui, à une autre époque, a fait reculer la forêt.

**La surface boisée par habitant** — 40 ares — dépasse largement la moyenne suisse — 17,8 ares — (Grisons 104 ares, régions des Alpes 63 ares, Valais 51 ares, Tessin 44 ares).

Le Jura est en tête des autres régions de la chaîne du Jura : Neuchâtel 16 ares, Soleure 14 ares, Bâle-Campagne 7 ares. A Laufon, il y a 29 ares de forêt en moyenne par habitant, aux Franches-Montagnes, le double (59 ares).

### Conditions de propriété

Les  $\frac{4}{5}$  de la forêt sont en main publique comme à Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Vaud. C'est à La Neuveville et sur le plateau de Diesse qu'il y a le moins de forêt privée : 9 %. Aux Franches-Montagnes, le tiers de la forêt est privé, ce qui est dû à l'implantation des premiers habitants par hameaux ou fermes isolées.

Une proportion aussi élevée de forêts publiques présente de nombreux avantages.

Un inconvénient qu'il convient de relever est que dans ce cas, la population en quête de délassement a tendance à considérer la forêt publique comme bien commun, sans propriétaire ni maître, où chacun s'arroge le droit de tout oser. Le libre accès aux forêts est garanti, mais la liberté individuelle a des limites.

### **Grandeur moyenne des entreprises forestières publiques**

De toutes les 145 communes des sept districts, 2 seules — La Ferrière et Mont-Tramelan — ne comptent pas de forêt publique.

A Corgémont, Villeret et Les Bois, les communes municipales et les bourgeoisies sont chacune propriétaires de forêts. A Laufon, deux bourgeoisies et l'Etat se partagent la propriété forestière publique. Partout ailleurs, la propriété forestière communale est gérée soit par la commune municipale, soit par la commune mixte, soit par la bourgeoisie.

Les 37 817 ha. de forêts communales et bourgeoisies sont donc propriété de 147 entreprises, soit en moyenne **257,25 ha.** par entreprise.

Moyenne suisse	208 ha.
Moyenne Plateau	84 ha.
Moyenne Jura	264 ha.

Le groupe d'experts Steinlin considère 200 ha. comme étant le seuil inférieur permettant encore une organisation autonome et à plein temps de l'entreprise forestière.

Courtelary/La Neuveville	330 ha.	
Delémont	302 ha.	en dessus de la moyenne
Moutier	249 ha.	
Porrentruy	235 ha.	analogue à la moyenne du Jura (257 ha.)
Franches-Montagnes	201 ha.	
Laufon	199 ha.	en dessous de la moyenne

### **Forêt domaniale (propriété de l'Etat)**

4 484 ha. appartiennent à l'Etat, soit 8 % de la surface boisée totale.

2 149 ha. dans le Jura-Sud et Laufon,

2 335 ha. dans le Jura-Nord, donc proportion sensiblement égale.

Les trois régions de La Neuveville, Courtelary et Franches-Montagnes (sans la forêt domaniale de Tariche - Les Rosées gérée par l'arrondissement du Mont-Terri) n'ont que 207 ha. de forêts d'Etat, soit 4,6 %.

Les 83 % de toutes les forêts domaniales se trouvent dans les trois régions de Porrentruy, Delémont, Moutier.

La forêt de l'Etat se distingue par la grandeur relative des massifs forestiers. Certains ont plus de 400 ha. d'un seul tenant.

**Tableau 1b Répartition des forêts domaniales (propriété de l'Etat) par massif selon les futures limites cantonales**

Nom local des massifs	Ban communal	Surface boisée ha.
Côte-au-Renard/Les Places	Villeret	99
Combe-Chopin/Combe-Pierre, Petit-Raimeux/Belleface/Bois-des-Muses Hautes-Joux (6 massifs)	Roches, Moutier Eschert, Grandval, Crémines, Corcelles	161 139
Dürenberg, Le Rain	Schelten	48
Les Ecorcheresses/Plainfayen	Perrefitte, Souboz	294
Montaluet/Le Pichoux	Souboz, Sornetan	113
Montgirod	Champoz	32
Montoz/Graity/Hautes-Joux	Court, Sorvilier	400
Béroie/Montbautier	Saicourt	248
Hautes-Joux	Malleray, Loveresse, Reconvilier, Tavannes	85
<b>Total Jura-Sud</b>		<b>1619</b>
Allmend	Brislach, Zwingen	147
Rittenberg/Ottmar	Zwingen, Blauen, Dittingen	216
Buchberg/Bännli/Nenzlingerberg	Laufon, Röschenz, Wahlen, Nenzlingen	86
Bannholz/Spitzenbühl	Liesberg	103
<b>Total Laufonnais</b>		<b>552</b>
<b>Total Jura-Sud + Laufonnais</b>		<b>2171</b>
Combe-Chabroyat/Le Breuleux	Les Pommerats, Les Enfers	105
Mont-Dessus, Folpotat	Courtételle, Soulce	249
Frénois/Le Golat	Bassecourt, Undervelier	116
Côte-au-Pucin/Les Grillons/Montépoirgeat/ Côte-de-Rebévelier	Glovelier, Bassecourt, Undervelier	449
Lucelle/Saint-Pierre	Pleigne, Bourrignon	241
Haute-Joux	Movelier	51
Les Ordons	Bourrignon	62
Le Fahy/Sur-les-Roches	Porrentruy, Courchavon	413
Le Chêtre/Prés-de-l'Essert	Bonfol, Vendlincourt	40
Montbreux/Les Malettes	Charmoille, Asuel	23
Outremont/Clairmont	Montmelon	64
Valbert	Ocourt	48
Pré-Martin/Belle-Plaine	Saint-Ursanne, Epiquerez	85
Tariche/Les Rosées	Saint-Ursanne, Saint-Brais	278
La Réchesse/Montbion/Le Champois	Epiquerez, Soubey	86
<b>Total Jura-Nord</b>		<b>2310</b>
<b>Total sept districts</b>		<b>4481</b>

## Quelques données concernant la forêt privée

Région	Surface des forêts privées hectares	En % de la surface boisée totale %	Surface moyenne des parcelles privées aires	Grandes propriétés privées hectares	Surface moyenne par propriétaire privé hectares
Courtelary/La Neuv.	1 519	17	125	250	2,0
Moutier	1 624	16	75	150	2,1
Laufon	609	15	35	250	0,7
<b>Jura-Sud + Laufon</b>	<b>3 752</b>	<b>16</b>	<b>74</b>	<b>650</b>	<b>1,7</b>
Franches-Montagnes	1 964	36	94	290	2,4
Delémont	2 285	20	70	760	2,0
Porrentruy	2 965	22	65	—	1,5
<b>Jura-Nord</b>	<b>7 214</b>	<b>24</b>	<b>73</b>	<b>1 050</b>	<b>1,7</b>
<b>Sept districts</b>	<b>10 966</b>	<b>21</b>	<b>74</b>	<b>1 700</b>	<b>1,7</b>

Au Jura, la structure de la propriété forestière privée est très différente de la forêt publique. Les 10 966 ha. de forêt privée appartiennent à plus de 6000 propriétaires. Grandeur moyenne par propriétaire : **1,7 ha.** Il y a environ 15 000 parcelles privées.

Quelques grandes propriétés sont gérées et aménagées comme des forêts publiques : Dozière SA, à Delémont ; Monsilva, à Saint-Imier, La Ferrière, Les Bois ; le domaine de la Löwenburg, à Pleigne, ainsi que les forêts de la Société de Roll (celles du Jura-Sud font actuellement l'objet de ventes à d'autres privés ou à des communes).

Les 1700 ha. appartenant à quelques grands propriétaires modifient les moyennes. Les chiffres cités ci-dessus ne sont donc pas le reflet exact de la majorité des propriétés privées. Parmi les forêts privées, celles liées à un domaine agricole ont une grandeur moyenne de 2 à 3 ha. Leur exploitation est relativement facile et, pour la plupart, elle est l'affaire du propriétaire lui-même ou de son fermier.

Les autres forêts privées sont en général très morcelées, ce qui ne permet pas une exploitation et une gestion rationnelles. La loi sur les forêts du 1<sup>er</sup> juillet 1973 vise à les grouper, par triage, afin d'encourager la collaboration entre propriétaires. Mais leur gestion incombe au propriétaire et beaucoup sont négligées.

Dans bien des cas, seule une exploitation en commun serait à même d'améliorer ces conditions défavorables, l'état sanitaire et le rendement.

### • Commentaires généraux en ce qui concerne la surface forestière

- Depuis quelque dix ans, la surface de la forêt est stable dans le Jura. Il n'y a pas de tendance d'évolution dans le sens d'une augmentation de l'aire boisée.
- En revanche, dès 1945 et pendant près de vingt-cinq ans, il a été reboisé plus de 1000 ha. au Jura. Le but de ces reboisements était de donner un rendement aux terres marginales devenues sans intérêt pour l'agriculture.

“ C'est  
dans de petits  
détails déjà que  
vous constaterez  
que nous sommes  
une grande  
banque.”

(Mettez-nous à l'épreuve.)



## SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Schweizerischer Bankverein

**Blenme** Place Centrale  
Tél. 032 22 59 59  
160, route de Boujean  
Tél. 032 41 74 22

**Brügg** Centre commercial Carrefour  
Tél. 032 53 32 24

**Delémont** 43, avenue de la Gare  
Tél. 066 22 29 81

**Granges** Place de la Poste  
(Soleure) Tél. 065 8 71 71

**Nidau** 18, route Principale  
Tél. 032 51 55 21

**Porrentruy** 11, rue du Jura  
Tél. 066 68 55 31

1843

# matriçage à chaud

≤

## C'est là que tombe tout préjugé

Vous construisez une machine, un appareil de précision, un objet qui doit être  
fortement mis à contribution.

Votre objectif demande des pièces métalliques d'un haut degré de précision, bien formées  
et résistantes, même exécutées avec des évidements.

Sans préjugé: les pièces matricées à chaud sont conformes à votre besoin.  
THÉCLA vous les fournira!

THÉCLA dispose de l'expérience et des machines modernes adéquates.

# THÉCLA SA

Matriçage à chaud de pièces en métaux non ferreux, 2882 Saint-Ursanne, Tél. 066 / 55 31 55



- Les afforestations ne doivent pas entraîner la disparition de biotopes précieux.
- Les pâturages en friche sont en augmentation. Les pelouses envahies d'épines et de toutes espèces de buissons ne doivent pas être systématiquement reboisées. Il convient de tenir compte de la protection du paysage et des sites, des besoins futurs éventuels de l'agriculture avant de décider du reboisement des friches.
- Dans l'ensemble, une augmentation de la surface boisée n'est pas souhaitée.

### **Les défrichements**

De 1961 à 1977, soit durant ces dix-sept dernières années, 60 défrichements ont été autorisés au Jura. La construction de la route du Taubenloch à elle seule, ainsi que les défrichements nécessités par l'exploitation de la cimenterie de Reuchenette, ont détruit 55,42 ha. de forêt au demeurant remplacée par les reboisements compensatoires exigés par la loi.

Selon le tableau 1c, 34 défrichements ont été autorisés au Jura-Sud depuis 1961 (42,10 ha.) et 26 au Jura-Nord (19,81 ha.).

Chez nous, les causes de défrichements les plus fréquentes sont la création ou la correction des voies de communication (28 %), les exploitations de pierre et de groise (52 %), les réservoirs (2 %), les décharges et les stations d'épuration des eaux (10 %), et les pylônes pour conduites électriques, tous ces projets étant d'intérêt public.

La mise en chantier du projet de la Transjurane sera accompagnée d'inévitables défrichements. Toutefois, le danger d'une diminution de l'aire forestière n'est pas actuel.

Au sujet des **afforestations**, ajoutons ceci :

1. Depuis quelques années, une utile concertation s'est établie entre les instances de l'agriculture et le service forestier lorsqu'il est question de reboiser des terres en friche. Aucune afforestation n'est décidée sans l'acquiescement de la Direction de l'agriculture. Il serait faux, dès lors, de voir dans le forestier un dérobateur de terrains agricoles.
2. Il faut tendre à créer des forêts naturelles, mélangées et équilibrées. Le cadre assez limité du biotope et les contraintes de l'écologie s'opposent parfois aux considérations d'ordre économique. Nous devons créer des forêts stables, résistantes, en harmonie avec le paysage et la station. A long terme ce sont aussi celles qui produisent le plus. Nous n'avons que faire de collections d'arbres étrangers au milieu.
3. Toute afforestation devrait être assujettie de l'obligation d'un dépôt public des plans et d'une publication officielle des intentions. De cette façon, les voisins et instances concernés pourraient faire valoir leurs intérêts et des situations de litiges ou des conflits seraient évités.  
Actuellement, aucune disposition légale de cette nature n'existe. La seule contrainte est le respect des distances et dans certains cas l'aménagement local.

Tableau 1c Tableau des défrichements autorisés de 1961-1977

P é r i o d e	Carrières		Voies de com-munications		Réservoirs		Décharges St. épuration		Divers		T O T A L	
	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares
<u>1961 - 1965</u>												
JURA SUD	1	167	1	101	-	-	-	-	1	60	3	328
JURA NORD	3	220	1	5	-	-	2	96	1	33	7	354
T O T A L	4	387	2	106	-	-	2	96	2	93	10	682
<u>1966 - 1970</u>												
JURA SUD	3	559	-	-	1	6	-	-	2	48	6	613
JURA NORD	1	406	3	222	3	75	1	99	1	16	9	818
T O T A L	4	965	3	222	4	81	1	99	3	64	15	1'431
<u>1971 - 1975</u>												
JURA SUD	3	500	2	932	2	18	4	457	5	87	16	1'994
JURA NORD	3	466	3	37	-	-	-	-	1	18	7	521
T O T A L	6	966	5	969	2	18	4	457	6	105	23	2'515
<u>1976 - 1977</u>												
JURA SUD	3	652	2	411	1	1	-	-	3	211	9	1'275
JURA NORD	1	259	1	20	-	-	-	-	1	9	3	288
T O T A L	4	911	3	431	1	1	-	-	4	220	12	1'563
TOTAL 1961-1977 SUD	10	1'878	5	1'444	4	25	4	457	11	406	34	4'210
NORD	8	1'351	8	284	3	75	3	195	4	76	26	1'981
TOTAL GENERAL	18	3'229	13	1'728	7	100	7	652	15	482	60	6'191

**Tableau 2 Bois livré par les forêts publiques et privées**

Répartition géographique	Surface boisée publique et privée	Bois livré par les forêts publiques et privées (R = résineux)								
		GRUMES		INDUSTRIE		FEU		T O T A L		Total $m^3$ / ha boisé
		$m^3$	R	$m^3$	R	$m^3$	R	$m^3$	R	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
La Neuveville Courtelary	8886	18703	68 %	7702	70 %	4364	12 %	30769	60 %	3.5
Moutier	10100	22986	76 %	9655	72 %	3577	11 %	36218	69 %	3.6
Laufon	3951	10796	76 %	8132	63 %	3321	2 %	22249	60 %	5.6
JURA SUD + LAUFON	22937	52485 59 %	72 %	25489 28 %	68 %	11262 13 %	9 %	89236 100 %	64 %	3.9
Franches - Montagnes	5494	15314	93 %	3443	85 %	1639	49 %	20396	88 %	3.7
Delémont	11644	30173	70 %	6769	86 %	8050	16 %	44992	63 %	3.9
Porrentruy	13192	40659	48 %	4125	78 %	8605	13 %	53389	45 %	4.0
JURA	30330	86146 73 %	64 %	14337 12 %	83 %	18294 15 %	18 %	118777 100 %	59 %	3.9
TOTAL DES 7 DISTRICTS	53267	138631 67 %	67 %	39826 19 %	73 %	29556 14 %	14 %	208013 100 %	61 %	3.9

Col. 11 = col. 9 : col. 2.

Remarques : le bois livré comprend d'une part le bois vendu et, d'autre part, le bois de répartition et de propre usage. Si, au bois livré, on ajoute la part négligeable du bois invendu, on obtient un total désigné par bois exploité.

## 2. Production de bois

(Tableau 2)

En 1976, les communes, les bourgeoisies, l'Etat ainsi que les privés ont livré en tout 208 013 m<sup>3</sup> de bois. Cela représente 6,30 % de la production totale suisse. Ce volume correspond à la moyenne des dernières années. Il a été assez peu influencé par les conditions défavorables qui régnait en début d'exercice sur le marché du bois.

La situation s'est sensiblement améliorée au cours du deuxième semestre 1976, tendance qui s'est poursuivie jusqu'en été 1977.

Les indications du tableau 2 comprennent toutes les exploitations de bois dans les forêts publiques, soit, d'une part, le bois vendu et, d'autre part, le bois de répartition et le propre usage. En revanche, les données des forêts privées ne se rapportent qu'au bois effectivement livré, c'est-à-dire vendu. Le propre usage des privés n'étant pas assujetti à l'obligation d'un permis de coupe, une partie seulement du bois privé non commercialisé apparaît dans notre statistique.

193 272 m<sup>3</sup>, soit 93 % du bois livré en 1976, proviennent des forêts publiques et 14 741 m<sup>3</sup>, soit 7 %, des forêts privées.

La répartition régionale mérite qu'on lui prête attention :

La Neuveville/Courtelary	30 769 m <sup>3</sup>	(14,8 %)
Moutier	36 218 m <sup>3</sup>	(17,4 %)
Laufon	22 249 m <sup>3</sup>	(10,7 %)
Franches-Montagnes	20 396 m <sup>3</sup>	( 9,8 %)
Delémont	44 992 m <sup>3</sup>	(21,6 %)
Porrentruy	53 389 m <sup>3</sup>	(25,7 %)

Il convient donc d'ajouter à ce volume les exploitations — malaisées à estimer — destinées à couvrir les propres besoins des propriétaires privés.

En vue de faciliter la compréhension du tableau 2 et des commentaires, il nous semble utile de rappeler la définition des trois genres d'assortiments livrés sur le marché par l'exploitation forestière : le bois en grume, le bois d'industrie et le bois de feu.

### Bois en grume

Cet assortiment comprend le bois d'œuvre (dit aussi bois de service) utilisé en charpenterie, menuiserie, caisserie et charronnerie après sciage, tranchage ou déroulage. Il fournit aussi le bois à traverse (hêtre et chêne), les poteaux et même les perches.

Le bois en grume est constitué d'arbres abattus dont le houppier et les branches latérales vives ou mortes ont été éliminés. Le langage forestier courant les désigne alors sous le terme de « grumes ».

Les grumes sont livrées dans toute leur longueur (bois longs) ou débitées sur place en tronçons classés en bois mi-longs (minimum 6 m.) et billons (4 à 6 m.).

L'usage et le prix de vente du bois en grume dépend de l'essence, des dimensions : longueur, diamètre au petit bout (pour les bois longs résineux), ou au milieu (pour les bois mi-longs et les billons résineux et pour les feuillus) et de la qualité. Tous ces critères sont strictement codifiés dans le livret « Usages du commerce des bois » et servent de base pour classer les grumes mises en vente.

## **Bois d'industrie**

Ce second assortiment est destiné à la fabrication de la cellulose, de la pâte de bois, des panneaux de fibres, de particules, d'agglomérés et de la laine de bois. Les essences préférées sont le sapin, l'épicéa, le hêtre, le peuplier et le tremble. Pendant longtemps le bois d'industrie a été livré en sections de 1 m. empilées en stères, soit entiers (rondins), soit en quartiers (rondins fendus dans le sens de la longueur). Suite à l'évolution des engins de chargement et de transport et aussi en raison du renchérissement et de la raréfaction de la main-d'œuvre, on livre, depuis quelques années, le bois d'industrie en rondins de 2 m., mis en stères, et de 6 m., non enstérés.

Le bois d'industrie en stère est vendu avec ou sans écorce. Les quartiers sont obligatoirement écorcés, vu la difficulté de le faire mécaniquement en usine. Par contre, il est recommandé de ne pas écorcer les bois de 6 m. afin d'éviter leur dessèchement trop rapide.

## **Bois de feu**

C'est l'assortiment le mieux connu du grand public. Sa définition n'est plus à faire surtout avec le regain de succès qu'il connaît actuellement.

Traditionnellement façonné et enstéré en rondins et quartiers de 1 m., il est vendu ainsi à l'utilisateur direct et local, l'achat et le débitage sous d'autres formes se faisant par les gros intermédiaires.

Les meilleures essences pour le bois de feu, tant pour le pouvoir calorique que pour la vente, sont les feuillus, surtout le hêtre. Les résineux sont moins recommandés, à part le mélèze. A noter que la bonne qualité d'un bois de feu dépend aussi de son faible taux d'humidité, donc de son entreposage (2 ans, air et abri).

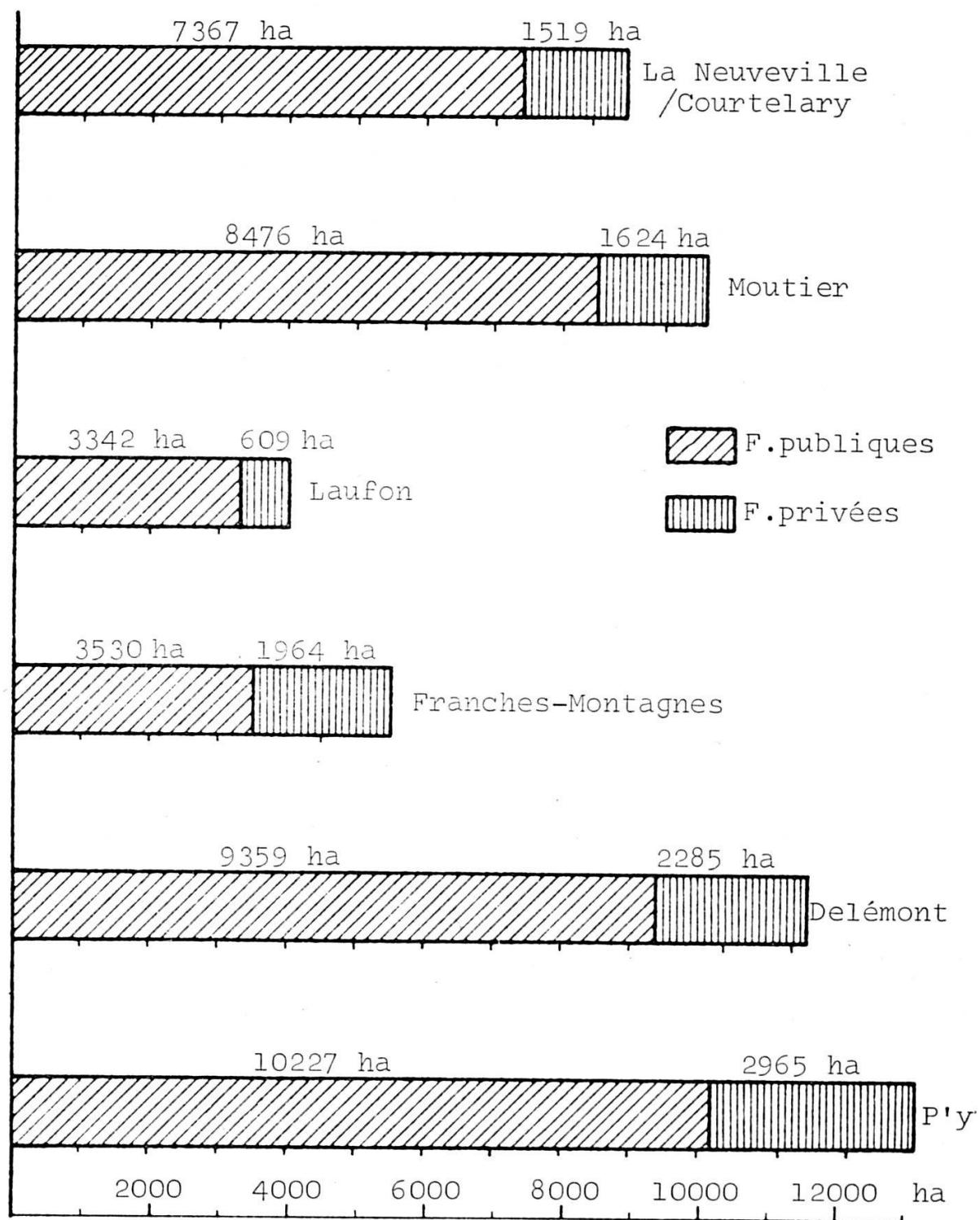
Sur l'ensemble des sept districts, 67 % du bois préparé était des grumes destinées à la scierie, 19 % du bois d'industrie pour la fabrication de papier, de cellulose et de panneaux alors que le solde, 14 %, était du bois de feu. Les données pour l'ensemble de la forêt suisse sont les suivantes : grumes 62 %, industrie 21 %, feu 17 %.

## **Grumes**

La production de la forêt jurassienne, en ce qui concerne les assortiments, est proche de l'ensemble de la production suisse. Cependant, selon une récente étude de l'Office forestier central suisse, à Soleure, la part des bois livrés en grume pour l'ensemble des entreprises du Jura suisse ne dépassait pas 55 % en 1976. Nos 67 % font donc bonne figure. Nous attribuons cette forte proportion de bois en grumes des sept districts du Jura aux facteurs suivants :

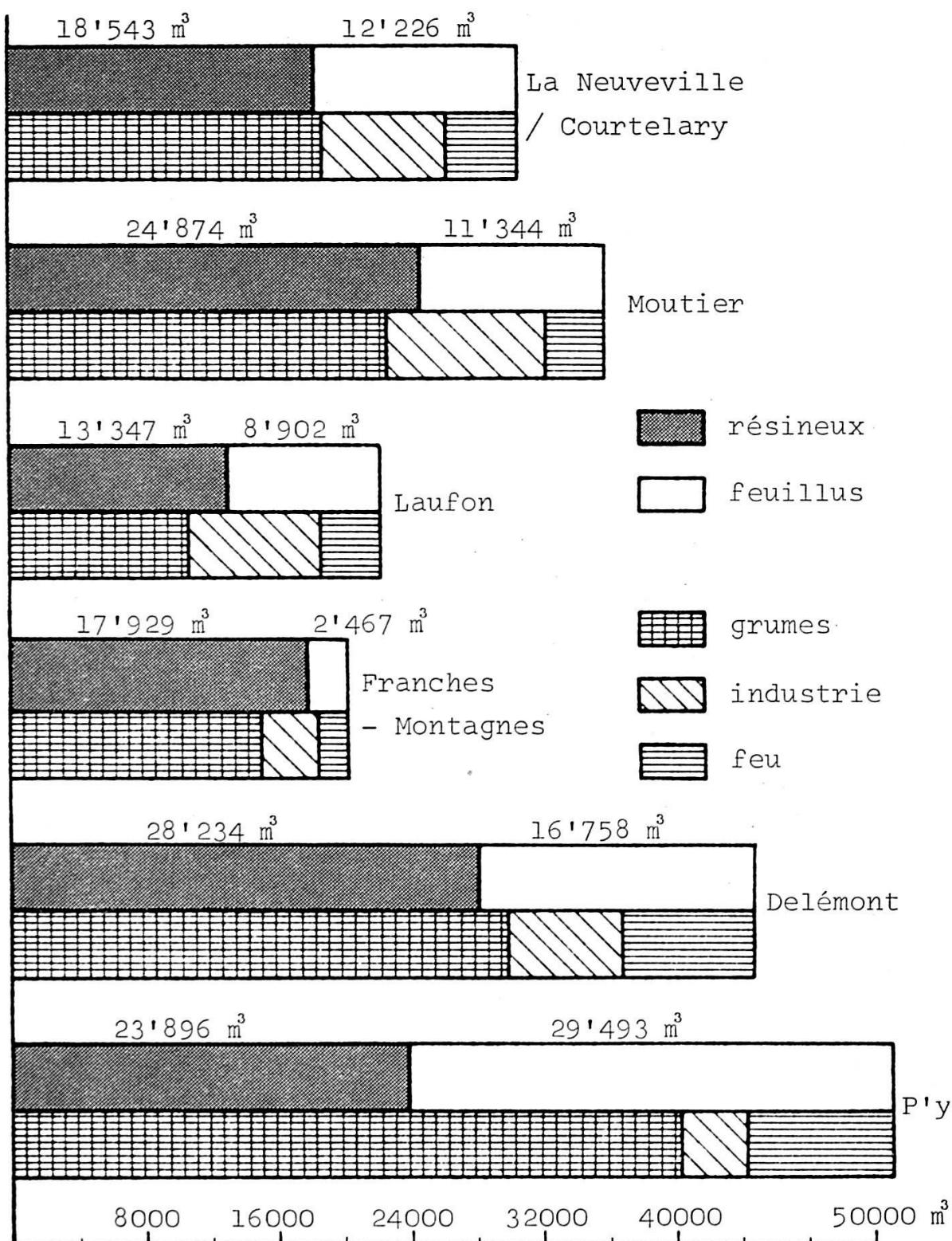
1. La part des gros bois dans nos forêts est supérieure à la moyenne suisse, et, en conséquence, le volume moyen des bois exploités est plus grand.
2. Des progrès ont été réalisés dans le tri judicieux des assortiments. On ne façonne plus en stère ce qui convient à la scierie.
3. Des bois de médiocre qualité trouvent preneur, notamment par l'exportation, pour des usages en pleine expansion. Exemple : fayards de petites dimensions et de qualité réduite, destinés à l'emballage des fruits et légumes des pays méridionaux.

**Graphique 2 Surface boisée productive des forêts publiques et privées**  
 (selon tableau 1)



**Graphique 3 Bois livré par les forêts publiques et privées**

(selon tableau 2)



## **Grumes résineuses**

Les deux tiers des grumes livrées sont des résineux : épicéa, sapin et pin. Des différences sensibles apparaissent au niveau des régions que nous pouvons grouper en trois catégories :

— Franches-Montagnes	93 %	de grumes résineuses
Moutier, Laufon	76 %	de grumes résineuses
— Delémont	70 %	de grumes résineuses
Courtelary, La Neuveville	68 %	de grumes résineuses
— Porrentruy	48 %	de grumes résineuses

La nature des peuplements apparaît en filigrane : le boisement des pâtrages franc-montagnards composé essentiellement d'épicéas a une influence directe et positive sur le volume des bois destinés à la scierie.

En Ajoie, les stations et le climat sont plus favorables aux feuillus, notamment hêtre et chêne. Peut-être certaines méthodes d'exploitation antérieures ont-elles également contribué à augmenter la proportion des feuillus dans le Pays de Porrentruy ?

## **Bois d'industrie**

Sous cet assortiment nous pouvons distinguer trois catégories de bois de trituration :

1. Celle destinée à la fabrique de cellulose d'Attisholz : épicéa, sapin et cellulose hêtre (fibres courtes).
2. Le bois à papier de première qualité destiné aux papeteries. Par exemple Rondchâtel, Zwingen, Utzensdorf.
3. Le bois destiné aux usines de panneaux de fibres, particules, agglomérés ou contre-plaqués : Fideris, Bois homogènes Saint-Maurice, Novopan, Tavapan, etc.

En 1976, le cinquième de notre production de bois, 40 000 m<sup>3</sup>, soit près de 50 000 stères, était destiné à l'industrie du papier et des panneaux. Au cours des dernières décennies, cette part a été en constante augmentation suite à l'expansion de la production et de la demande de panneaux, à la forte consommation de papier à journaux et à la demande accrue de rondins de hêtre pour la fabrication de cellulose à fibres courtes.

Actuellement, certains de ces assortiments, notamment ceux de seconde qualité subissent des pressions — prix et contingentement — dues à la récession et à la situation économique et monétaire générale.

## **Bois de feu**

La crise de l'énergie de 1973-1974 et l'actuel engouement écologique ont eu le gros avantage de faire redécouvrir des sources d'énergie et de chaleur bien souvent traditionnelles, en tout cas banales et à portée de main. C'est ainsi que le bois, tardivement d'ailleurs, fut mis sur la liste des éléments capables de combler l'actuel ou le futur manque énergétique.

Dédaigné depuis des décennies — tant à la campagne qu'à la ville — qualifié suranné, mal commode, encombrant, le voici tout à coup, comblé

Select, si légère,  
la saveur du tabac garde pure



bep

1850

# HADDORN INTERIEUR

2740 Moutier  
Tél. 032 93 43 31

2800 Delémont  
Route de Moutier  
Tél. 066 22 83 83

Meubles pour  
appartements - bureaux - hôtels - bâtiments publics

1852

**Vol de ligne  
Swissair.  
Hôtel compris.  
Pas cher.  
26 villes au  
choix.**

**Flâne, flâneur,  
flâne. ➤**



1854

Voulez-vous des détails? Adressez-vous à Swissair ou à votre agence de voyages IATA.

d'éloges. Il acquiert des qualités insoupçonnées : énergie solaire en réserve, constamment renouvelée, disponible et agréable.

Ce revirement s'explique et se justifie d'autant plus que, sans être un produit inépuisable, le bois de feu utilisé représente un volume non négligeable. Ce volume pourrait passer du simple au double avec l'appui des pouvoirs publics. On estime, en effet, à 700 000 m<sup>3</sup> le bois de feu utilisé en Suisse en 1970 et à 1,3 million de m<sup>3</sup> le volume qui serait utilisé sous l'effet d'une loi d'encouragement (*« La Forêt »*, N° 5, mai 1978).

Au bois de feu livré directement par la forêt, il faut ajouter les déchets de bois de toute nature : déchets de scieries et d'autres industries, matériel de démolition et de chantier, emballages et, aussi, le bois laissé en forêt après bûcheronnage. On estime que le volume des déchets est au moins égal au volume du bois de feu produit par la forêt suisse.

Les avantages et la disponibilité du bois de feu ne vont pas pour autant modifier les habitudes de facilité des consommateurs. Chacun possède, même dans les fermes les plus reculées, des installations nouvelles de chauffage et de cuisson alimentées par le mazout, le gaz ou l'électricité. Mais, pour brûler du bois, il faut des installations adéquates. Si l'on veut promouvoir le chauffage au bois, ces installations devront être, de plus, pratiques, commodes et propres. De telles installations existent. Certaines peuvent être améliorées, mais leurs avantages techniques et aussi leur rendement financier sont méconnus.

Il faut donc, avant tout, informer. De plus, on doit encourager les utilisateurs. C'est dans cet ordre d'idées que M. Rippstein, conseiller national et président de l'Association suisse d'économie forestière a déposé au Conseil national un postulat signé par cinquante parlementaires. Ce postulat invite le Conseil fédéral à rechercher les moyens.

- d'inclure le chauffage au bois dans une conception globale de l'énergie, de le propager, surtout à la campagne ;
- d'assurer la préparation de volumes importants de bois de feu de toutes catégories ;
- d'améliorer le rendement des foyers à bois ;
- d'améliorer et surtout de simplifier le service des divers systèmes de chauffage au bois.

Le Conseil fédéral est également invité à proposer un mode de financement de ces mesures.

Dans l'ensemble des sept districts, 30 000 m<sup>3</sup> sont façonnés en bois de feu. En tenant compte du bois de feu « propre usage » de la forêt privée, qui n'apparaît que partiellement dans le tableau 2, ce sont environ 50 000 stères qui sont destinés à être brûlés. C'est là une source d'énergie non négligeable. En effet, en tenant compte de la proportion générale des résineux (14 %) et des feuillets (86 %) dans le bois de feu livré (tableau 2), on peut calculer qu'un stère de bois de feu, composé selon ces proportions, et à 15 % d'humidité, fournit 1838 thermies (1 th = 1000 kilocalories). Or, 1 tonne de mazout donne 9986 thermies. On en conclut que : 1 tonne de mazout =

5,4 stères de bois de feu comprenant 86 % de feuillus et que les 50 000 stères de bois de feu livrés annuellement par le Jura sont équivalents en pouvoir calorifique, à 9200 tonnes de mazout, soit 550 camions-citernes de 20 000 litres.

### **Bois exploité par hectare**

La moyenne de 3,9 m<sup>3</sup>/ha. est certainement en dessous de la capacité de production effective de nos forêts. Elle se situe pour le moins à 5 m<sup>3</sup>/ha/an. Des réserves appréciables de bois sont accumulées actuellement dans nos forêts.

La région de Laufon a exploité 5,6 m<sup>3</sup>/ha. en 1976. Par ce chiffre, elle s'écarte assez fortement de la moyenne du Jura. Cette région a, semble-t-il, été plus touchée par la forte exploitation de bois chablis (secs, renversés, cassés, etc.).

## **3. Bois vendu par les forêts publiques et privées**

(Tableau 3)

Le tableau 3 ne diffère, pour l'essentiel, du tableau précédent que par le volume du bois utilisé par le propriétaire même : bois de réparation, propre usage, bois délivré aux ayants droit (3,9 % des exploitations).

La forêt jurassienne a commercialisé 200 266 m<sup>3</sup> de bois (96,3 % des 208 013 m<sup>3</sup> produits).

La valeur du bois vendu ainsi que son utilisation et sa destination à l'intérieur du Jura et à l'extérieur feront l'objet des tableaux suivants :

### **Bois vendu en Suisse**

Suisse	2 982 826 m <sup>3</sup>	= 100,0 %
Plateau	1 238 810 m <sup>3</sup>	= 41,5 %
Préalpes	544 705 m <sup>3</sup>	= 18,2 %
Alpes	431 956 m <sup>3</sup>	= 14,5 %
Sud des Alpes	43 761 m <sup>3</sup>	= 1,5 %
Jura géographique	723 594 m <sup>3</sup>	= 24,3 %
dont Jura, sept districts	<b>200 266 m<sup>3</sup></b>	<b>= 6,7 %</b>

Le bois vendu des sept districts représente 27,7 % de toutes les ventes du Jura géographique et 6,7 % de la Suisse. C'est une quantité non négligeable qui est un élément important de l'économie régionale. Il est compréhensible dès lors, et bien légitime, que les propriétaires apportent une attention particulière à la valorisation de leurs produits.

**Tableau 3 Bois vendu par les forêts publiques et privées**

Répartition géographique	Total livré m <sup>3</sup>	Bois vendu, selon les essences					Bois vendu, selon les assortiments					
		Total		Résineux		Feuillus		Grumes		Industrie		Feu
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	Rés. m <sup>3</sup>	Total m <sup>3</sup>	Rés. m <sup>3</sup>	Total m <sup>3</sup>	Rés. m <sup>3</sup>	Total m <sup>3</sup>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
La Neuveville Courtelary	30769	29114	17636	61 %	11478	39 %	12300	18202	5235	7702	101	3210
Moutier	36218	35178	24522	70 %	10656	30 %	17285	22665	6922	9655	315	2858
Laufon	22249	20340	13274	65 %	7066	35 %	8147	10747	5090	8132	37	1461
JURA SUD + LAUFON	89236	84632	55432	65 %	29200	35 %	37732	51614	17247	25489	453	7529
Franches - Montagnes	20396	20251	17817	88 %	2434	12 %	14083	15189	2930	3443	804	1619
Delémont	44992	42657	28033	66 %	14624	34 %	20914	29994	5824	6769	1295	5894
Porrentruy	53389	52726	23827	45 %	28899	55 %	19547	40595	3211	4125	1069	8006
JURA	118777	115634	69677	60 %	45957	40 %	54544	85778	11965	14337	3168	15519
TOTAL DES 7 DISTRICTS	208013	200266	125109	62 %	75157	38 %	92276	137392	29212	39826	3621	23048

### Bois vendu par les sept districts (répartition régionale)

La Neuveville, Courtelary	29 114 m <sup>3</sup>	=	14,5 %
Moutier	35 178 m <sup>3</sup>	=	17,6 %
Laufon	20 340 m <sup>3</sup>	=	10,2 %
<b>Jura-Sud + Laufon</b>	<b>84 632 m<sup>3</sup></b>	=	<b>43,3 %</b>
Franches-Montagnes	20 251 m <sup>3</sup>	=	10,1 %
Delémont	42 657 m <sup>3</sup>	=	21,3 %
Porrentruy	52 726 m <sup>3</sup>	=	26,3 %
<b>Jura</b>	<b>115 634 m<sup>3</sup></b>	=	<b>57,7 %</b>
Total des sept districts	200 266 m <sup>3</sup>	=	100,0 %

Près des deux tiers (62 %) du bois vendu sont résineux, soit : épicéa, sapin, pin. La proportion de résineux est la plus forte aux Franches-Montagnes et la plus faible dans la région de Porrentruy :

Franches-Montagnes	88 %	Laufon	65 %
Moutier	70 %	Courtelary	61 %
Delémont	66 %	Porrentruy	45 %

Les écarts sont moins accentués au Jura-Sud (61 - 70 %) qu'au Jura-Nord (45 - 88 %).

Les données de l'année 1976 sont représentatives pour l'essentiel sauf dans la région de Laufon plus fortement touchée par la sécheresse de 1976, cause principale du déteriorissement de nombreuses sapinières.

Le rendement net des coupes de résineux est en général plus élevé à l'unité de volume que le rendement des feuillus. Raisons :

1. plus forte proportion de bois en grumes, seul assortiment assurant régulièrement un excédent de recettes ;
2. les prix des bois d'industrie feuillus couvrent à peine les frais de production.

De ce fait, le rendement des forêts est souvent directement lié à la proportion de résineux. Dans cet ordre d'idées, les communes déficitaires en bois résineux — certaines communes du district de Porrentruy, de Laufon, Grellingue ou Duggingen par exemple, la bourgeoisie de Soyhières aussi — ont tout à envier les rendements forestiers des communes franc-montagnardes.

Les 38 % de tous les feuillus vendus proviennent de la **région de Porrentruy**. Lorsqu'ils sont de qualité et d'un diamètre suffisant, ils laissent également un rendement appréciable. On aurait donc tort de leur préférer sans discernement la culture des épicéas d'un bon rendement certes, mais vulnérables. **Aux Franches-Montagnes**, la part des feuillus vendus n'est que de 12 %, localisée presque exclusivement dans les côtes du Doubs.

Importante production feuillue en Ajoie et dans la région de Delémont, prédominance des résineux dans le Sud et aux Franches-Montagnes : ce n'est donc pas un effet du hasard si les scieries du Sud et du Haut-Plateau débitent de préférence les résineux et que dans le Nord — Porrentruy et Delémont — l'industrie du bois soit orientée vers la production de feuillus.

177 218 m<sup>3</sup> sont vendus sous forme de grumes et de bois d'industrie ; 1239 m<sup>3</sup> seulement sont utilisés par les propriétaires ou destinés à des réparations de bâtiments.

Pour l'assortiment bois de feu, par contre, la différence entre le bois exploité et ce qui est effectivement vendu est plus sensible : exploité 29 556 m<sup>3</sup>, vendu 23 048 m<sup>3</sup>, soit 79 %. Le cinquième de la production de bois de feu est distribuée aux ayants droit (plus le propre usage des exploitations privées). Cela fait l'objet du prochain tableau.

## Aperçu sur la production, l'industrie et le commerce des grumes dans les sept districts

*La commission des forêts et du bois de l'ADIJ s'est livrée, en 1971, auprès des propriétaires de forêts jurassiens publics et privés, à une enquête sur la production de leurs forêts et sur la destination du bois vendu au cours de l'exercice 1969-1970 (enquête « production »). En 1972, une deuxième enquête était faite dans toutes les scieries et commerces du bois des sept districts. Le but était de connaître le volume des grumes (bois de service) achetées, revendues ou transformées par ces entreprises en 1970 (enquête « utilisation »).*

*Nous profitons des quelques pages de ce bulletin pour donner un aperçu des résultats de ces deux enquêtes.*

*L'enquête « production » distinguait, dans la production totale, le bois de service (grumes), le bois d'industrie et le bois de feu en tenant compte des essences, des assortiments et des qualités. Le bois produit était classé en bois vendu, invendu et en bois de répartition et de propre usage. La destination du bois vendu était un des chapitres importants de l'enquête. On connaît ainsi les volumes vendus à des acheteurs du Jura (scieries, marchands, artisans, coopératives), aux régions limitrophes et dans le reste de la Suisse. La destination du bois livré aux acheteurs jurassiens est également connue, pour les mêmes régions.*

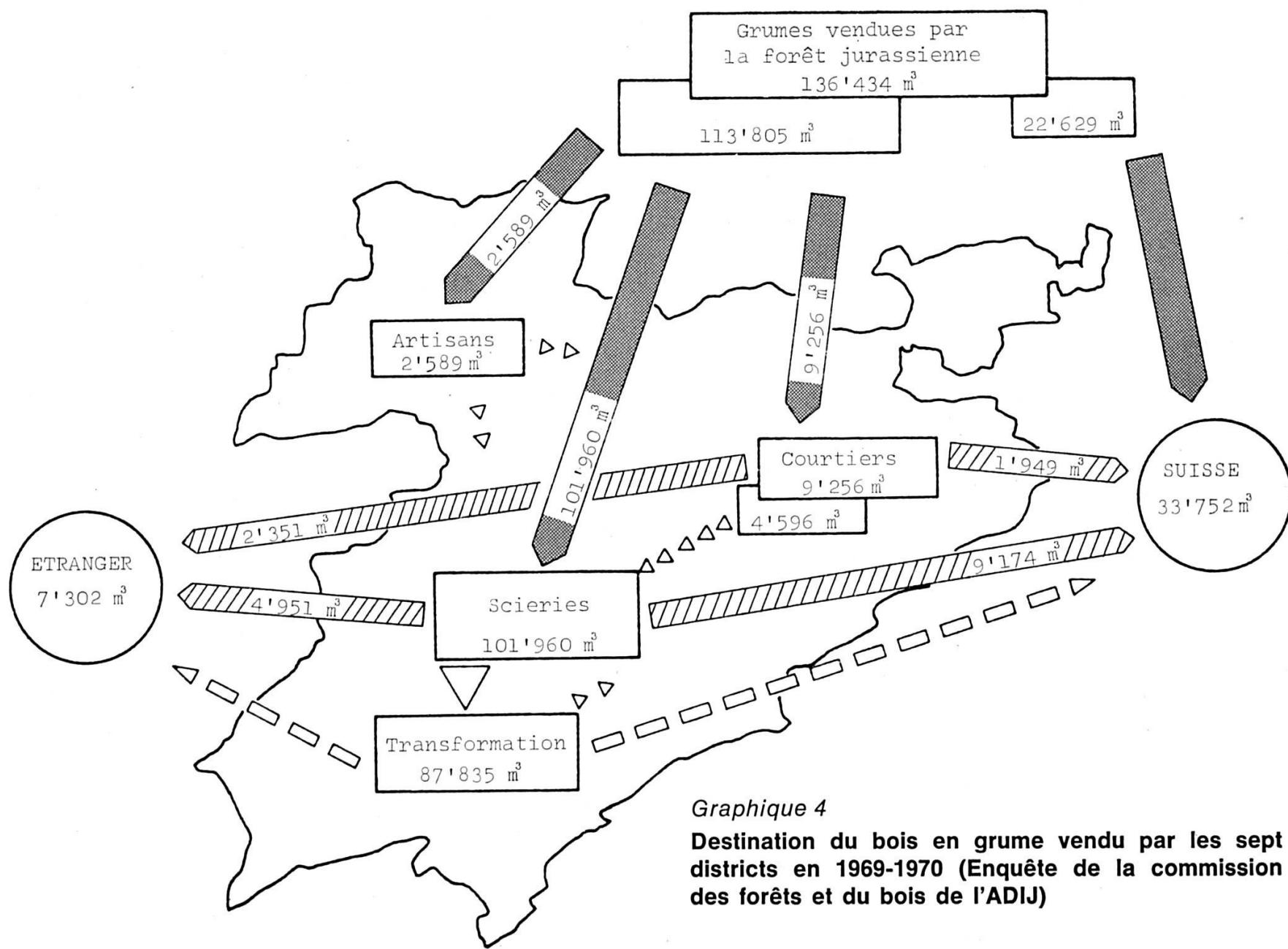
*Par l'enquête « utilisation », qui concernait uniquement les grumes, nous connaissons en plus des volumes (classés par essences, assortiments et qualité) l'origine et la destination (Jura, Suisse, étranger).*

*Il va sans dire que toutes les nombreuses données recueillies par ces deux enquêtes ne peuvent être publiées dans le cadre de cet article. Nous nous bornerons à les résumer sous forme de deux graphiques avec de brefs commentaires et nous ne parlerons que de la production et de l'utilisation des grumes, laissant de côté le bois d'industrie et de feu.*

*Nous mettons le lecteur en garde sur le fait que les chiffres des deux enquêtes diffèrent quelque peu : l'une a été réalisée en 1971, l'autre en 1972 ; les enquêteurs, les modalités et les sources ne sont pas les mêmes. D'autre part, la production de 1970 était différente de celle mentionnée dans les tableaux 2 et 3 de la statistique 1975-1976.*

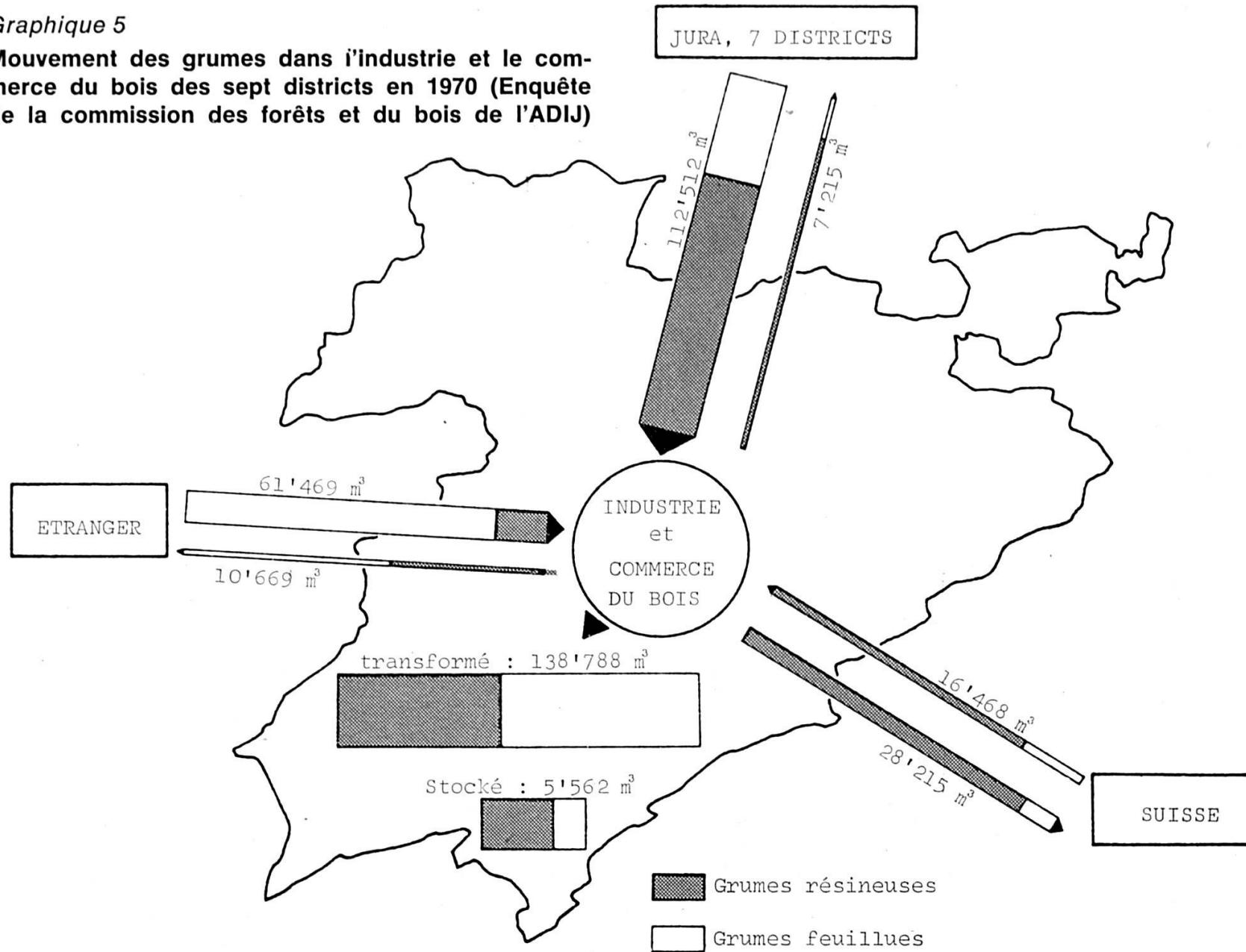
### 1. Production de grumes en 1969-1970 (graphique 4)

Au cours de l'exercice 1969-1970, il a été exploité dans les forêts publiques (dont les forêts domaniales) et privées 139 745 m<sup>3</sup> de grumes dont 102 950 m<sup>3</sup> de grumes résineuses (74 %) et 36 795 m<sup>3</sup> de grumes feuillues (26 %).



Graphique 5

Mouvement des grumes dans l'industrie et le commerce du bois des sept districts en 1970 (Enquête de la commission des forêts et du bois de l'ADIJ)



De ce total, 136 434 m<sup>3</sup> (98 %) ont été vendus, le solde étant destiné à la répartition et au propre usage.

83 % (113 805 m<sup>3</sup>, dont les trois quarts de résineux) ont été livrés directement dans le Jura et 17 % (22 629 m<sup>3</sup>) dans le reste de la Suisse. En 1970, nous n'avons pas enregistré de ventes directes à l'étranger.

Qui, dans le Jura, a acheté le bois, et, ensuite, quelle fut sa destination ?

**En premier lieu, les scieries jurassiennes :** elles ont acheté 101 960 m<sup>3</sup>, soit les 90 % du bois vendu au Jura. Ce volume comprend 72 % de grumes résineuses.

Destination de ces achats :

- 86 % sont transformés sur place (87 835 m<sup>3</sup>) ;
- 9 % sont revendus tels quels en Suisse (9174 m<sup>3</sup>) ;
- 5 % sont livrés à l'étranger (4951 m<sup>3</sup>).

**En second lieu, les courtiers :** ils ont acheté, dans le Jura, 9256 m<sup>3</sup> (79 % résineux), soit les 8 % du bois vendu au Jura.

Plus de la moitié (4956 m<sup>3</sup>, soit 54 %) est revendue dans le Jura, le reste en Suisse et à l'étranger.

**Enfin, les artisans jurassiens :** 2589 m<sup>3</sup> achetés, en quasi-totalité résineuse (95 %). Nous admettons que le bois jurassien a été livré, après transformation, dans la région.

Pour récapituler, des 136 434 m<sup>3</sup> de grumes vendues par la forêt jurassienne, 70 % ou 95 380 m<sup>3</sup> reste provisoirement ou définitivement dans le Jura (industries et artisans) ;

25 % ou 33 752 m<sup>3</sup> sont livrés directement ou indirectement en Suisse ;

5 % ou 7 302 m<sup>3</sup> sont vendus indirectement à l'étranger.

## 2. Industrie et commerce de grumes en 1970 (graphique 5)

Les entreprises — scieries, industries et commerces de bois des sept districts, sans les artisans — ont acheté, en 1970, 190 449 m<sup>3</sup> de grumes dont 101 968 m<sup>3</sup> de résineux (54 %) et 88 481 m<sup>3</sup> de feuillus (46 %).

Ces grumes ont été achetées :

- |                |  |
|----------------|--|
| — dans le Jura | 112 512 m <sup>3</sup> (59 % des achats) |
| — en Suisse    | 16 468 m <sup>3</sup> ( 9 % des achats)  |
| — à l'étranger | 61 469 m <sup>3</sup> (32 % des achats)  |

Le bois acheté dans le Jura est fourni par :

- |                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| — les forêts publiques | 91 213 m <sup>3</sup> (81 %) |
| — les forêts privées   | 13 936 m <sup>3</sup> (12 %) |
| — les marchands        | 7 363 m <sup>3</sup> ( 7 %)  |

La destination du bois acheté est la suivante :

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| — transformé dans les entreprises | 138 788 m <sup>3</sup> ( 72 % des achats) |
| — vendu dans le Jura              | 7 215 m <sup>3</sup> ( 4 % des achats)    |
| — vendu en Suisse                 | 28 215 m <sup>3</sup> ( 15 % des achats)  |
| — exporté                         | 10 669 m <sup>3</sup> ( 6 % des achats)   |
| — stocké                          | 5 562 m <sup>3</sup> ( 3 % des achats)    |
| — total acheté                    | 190 449 m <sup>3</sup> (100 %)            |

## 3. Remarques générales

En 1970, la production forestière jurassienne n'a pu répondre entièrement à la forte demande des entreprises : 77 937 m<sup>3</sup> ont été achetés à l'extérieur, bien que la forêt,

## **ADIJ : commission économique**

# **Journées d'information sur la «création d'entreprise»**

La commission économique de l'ADIJ organise quatre journées d'information sur le processus de création d'une entreprise des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire. Ces journées s'adressent aux cadres employés dans l'économie (industries, services), aux responsables politiques ainsi qu'à toute personne intéressée par le développement de l'économie et la création d'entreprise.

### **Informations générales**

Ces journées ont pour but de familiariser les participants avec la démarche et les problèmes de création d'entreprise : de l'idée initiale au projet concret et au démarrage.

### **Déroulement des journées**

Les quatre journées sont reportées sur des fins de semaines : deux fois deux vendredis et samedis. Les repas de midi seront pris en commun, sur place.

### **Organisation**

Joseph Boinay et le secrétariat de l'association. Pour tout renseignement, s'adresser à ce dernier.

### **Contribution financière**

Fr. 300.— par participant. Ce montant est payable en une fois au début du cours ; il couvre les frais d'organisation du cours et quatre repas de midi (sans les boissons).

### **Candidatures**

Jusqu'au 10 octobre 1978.

### **Lieu**

Le lieu de déroulement des journées sera choisi compte tenu de la provenance des participants.

### **Calendrier**

Les journées retenues sont : — vendredi 20 octobre 1978  
— samedi 21 octobre 1978  
— vendredi 27 octobre 1978  
— samedi 28 octobre 1978

Les journées commencent à 9 heures et se terminent à 18 heures le vendredi, à 17 heures le samedi.

# **Programme**

**Première journée  
20 octobre**

**Présentation du problème et ses déterminants principaux**

- Ouverture des journées
- La création d'entreprise : définition, limite, intérêt du sujet
- Le rôle central de la personnalité du créateur : volonté, imagination, compétences
- L'autre élément important pour une création d'entreprise : l'environnement
- l'attitude vis-à-vis de la fonction « entrepreneur » ; l'importance de l'enseignement
- la connaissance du terrain ; les aides à disposition

M. Frédéric Savoye  
Président de l'Association  
de la défense des intérêts du Jura  
Saint-Imier

M. Joseph Boinay  
Secrétaire général  
Le Landeron

M. Jean Royer  
Président du Mouvement  
des entreprises à taille humaine  
industrielles et commerciales  
(ETHIC)  
Paris

} (le rapporteur sera précisé ultérieurement)

M. Denis Maillat  
Professeur à l'Université  
Neuchâtel

**Deuxième journée**

**21 octobre**

**Elaboration d'un projet de création d'entreprise**

**Le choix des options de base :**

- le produit / le marché
- les moyens de production
- l'effort financier
- le préalable humain
- la validité du projet

M. Georges Martin  
Directeur de la Sora Management  
Genève

M. Jean Peyrollaz  
Directeur de la Fiduciaire suisse  
Lausanne

M. Georges Martin  
M. Georges Martin  
et deux spécialistes de la banque :  
M. Jacques Bailat  
Directeur de la SBS  
Delémont  
M. Gilbert Jobin  
Directeur de la BCB  
Delémont

Troisième journée

27 octobre

**Le plan de démarrage, la mise en route et le suivi**

- |  |  |
|--|--|
| — la structure juridique                                   | M. Jean-Pierre Zaugg                                       |
| — l'attaque du marché                                      | M. Maxime Cortat<br>Directeur général de Posalux<br>Bienna |
| — l'organisation de la production                          | M. Georges Martin  |
| — la mise au point d'un système de direction et de gestion | M. Georges Martin  |

Quatrième journée

28 octobre

**Expériences et témoignages**

Les expériences d'aide à la création d'entreprise :

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| — les expériences françaises     | M. Charles Chesnais<br>INFOP de la Chambre de commerce<br>Besançon     |
|                                  | M. Jean-Victor Gangloff<br>INFOP de la Chambre de commerce<br>Besançon |
| — les expériences fribourgeoises | M. Guy Macheret<br>Directeur de l'Office de développement<br>Fribourg  |

Témoignages de plusieurs créateurs d'entreprises

*A découper*

---

**CYCLE DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES  
1978**

**Candidature**

(Une formule par personne, s.v.p.)

Nom et prénom :

---

Fonction :

---

Adresse postale :

---

Tél. :

Date :

---

Signature(s) \* :

---

A retourner à l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier.

\* Du participant seul, s'il s'inscrit à titre personnel ; engageant l'entreprise, si c'est elle qui l'inscrit.

de son côté, livrait 22 629 m<sup>3</sup> en Suisse. Il est bon de noter, cependant, que le volume transformé sur place (138 788 m<sup>3</sup>) est très proche du volume vendu (134 434 m<sup>3</sup>) par les producteurs.

Le Jura, pays du hêtre, ne parvient pas à satisfaire les besoins de l'industrie en cette essence : la forêt a produit 36 795 m<sup>3</sup> de feuillus (hêtre en majorité), en a vendu 30 300 m<sup>3</sup> à l'industrie jurassienne qui, de son côté, a acheté 2900 m<sup>3</sup> de feuillus en Suisse et 52 600 m<sup>3</sup> (60 % des achats de feuillus) à l'étranger dont 26 500 m<sup>3</sup> de hêtre.

A propos des feuillus, notons encore que 87 % des achats sont transformés par les industries jurassiennes contre 61 % pour les résineux. Il s'ensuit que l'industrie, surtout dans les régions de Delémont et Porrentruy, transforme plus de feuillus que de résineux (respectivement 55 % et 45 %, alors qu'elle en achète moins dans le Jura).

#### **4. Bois de répartition livré par les forêts publiques**

(Tableau 4)

Pour l'ensemble des sept districts, le bois de répartition et de réparation distribué aux ayants droit des forêts publiques représente 3 % du total exploité. Le bois d'affouage tient donc une place quasi négligeable dans les exploitations en forêt publique. En regard des 186 565 m<sup>3</sup> vendus, les 6707 m<sup>3</sup>, dont 5926 m<sup>3</sup> de bois de feu répartis, sont peu de chose. Il s'agit généralement d'assortiments difficilement écoulables. Certaines bourgeoisies ont d'ailleurs supprimé depuis longtemps la répartition en nature ou en espèces à leurs ressortissants. Les avantages abusifs que les bourgeois tiendraient de leur naissance ne sont guère plus qu'un mythe.

Dans deux régions, le bois de répartition est insignifiant : Franches-Montagnes et Porrentruy, ce qui ne surprend pas, étant donné que là les communes bourgeoisies ont pratiquement disparu. Le domaine boisé communal y est géré par la commune mixte. Environ 5000 m<sup>3</sup> de bois de feu sont répartis dans les quatre régions où les bourgeoisies sont fortement représentées : La Neuveville et Courtelary, Moutier, Laufon ainsi que Delémont. Il s'agit essentiellement de bois de feu hêtre, produits d'éclaircies que le marché absorbe avec peine et qui ne laissent pratiquement aucun rendement.

Sur un total de 85 682 m<sup>3</sup> de sapin et épicéa façonnés en bois de service, 691 m<sup>3</sup> seulement n'ont pas fait l'objet de vente et sont destinés aux réparations des bâtiments agricoles.

Tableau 4 Bois de répartition livré par les forêts publiques

Répartition géographique	Total livré m <sup>3</sup>	Total vendu m <sup>3</sup>	Répartition et propre usage					
			T o t a l		G r u m e s		F e u	
			m <sup>3</sup>	en % de Col. 2	Résineux m <sup>3</sup>	Total m <sup>3</sup>	Résineux m <sup>3</sup>	Total m <sup>3</sup>
1	2	3	4	5	6	7	8	9
La Neuveville Courtelary	25474	24677	797	3	116	141	146	656
Moutier	34888	33874	1014	3	254	295	72	719
Laufon	20998	19109	1889	9	48	49	15	1840
JURA SUD + LAUFON	81360	77660	3700	5	418	465	133	3215
Franches - Montagnes	17302	17221	81	-	58	71	-	10
Delémont	43342	41079	2263	5	156	161	26	2102
Porrentruy	51268	50605	663	1	59	64	10	599
JURA	111912	108905	3007	3	273	296	36	2711
TOTAL DES 7 DISTRICTS	193272	186565	6707	3	691	781	269	5926

## 5. Recettes des exploitations forestières publiques

(Tableau 5)

Les recettes totales des entreprises forestières se sont élevées, en 1976, à Fr. 17 068 509.— dans les forêts publiques. Selon l'« Annuaire suisse de l'économie forestière », le recul par rapport à l'année précédente a été de 9,2 %, soit, pour les sept districts de Fr. 1 700 000.— (recettes totales en 1975 : Fr. 18 800 000.—).

Les facteurs suivants sont la cause de ces résultats moins satisfaisants :

1. Le recul des prix.
2. Le recul des livraisons de bois.

Ces recettes totales de Fr. 17 068 509.— se décomposent comme suit :

Bois vendu	Fr. 16 237 608.—
Bois réparti	Fr. 227 885.—
Autres recettes	Fr. 603 016.—
Total	Fr. 17 068 509.—

Le bois vendu comprend les grumes, le bois d'industrie et le bois de feu. Le bois de départition a fait l'objet des commentaires du tableau 4 : Fr. 227 885.— pour 6707 m<sup>3</sup>, soit Fr. 33.90/m<sup>3</sup>, prix d'unité qui illustre bien la valeur toute relative du bois distribué aux ayants droit.

Quant aux « autres recettes », il s'agit du produit des autres activités de l'entreprise forestière : vente de produits accessoires, pierre, groise, arbres de Noël, location de terrains, etc. Les ventes de bois ont donc rapporté 16,24 millions de francs aux caisses publiques.

Les recettes représentent Fr. 87.—/m<sup>3</sup> vendu ou Fr. 404.—/ha. de forêt productive.

Il nous paraît intéressant de comparer ces données aux résultats d'autres régions de Suisse :

Résultats financiers (Fr.)	Suisse	Alpes	Plateau	Jura	Sept districts
Produit à l'ha.					
de surface boisée	652.—	331.—	879.—	632.—	404.—
Produit par m <sup>3</sup>					
de bois abattu	104.—	107.—	108.—	95.—	87.—
Coût par m <sup>3</sup> de bois abattu (tableau 6)	99.—	100.—	109.—	85.—	69.—
Gain par m <sup>3</sup>					
de bois abattu	5.—	7.—	— 1.—	10.—	18.—

Dans nos sept districts, le produit par m<sup>3</sup> est inférieur à la moyenne suisse et aux autres régions. Par contre, le gain par m<sup>3</sup> abattu y est plus élevé (Fr. 18.—/m<sup>3</sup>) que dans les autres régions. On notera au passage le rendement négatif par m<sup>3</sup> exploité du plateau suisse (frais de culture trop élevés). Le produit à l'hectare boisé est le plus bas dans les Alpes, ce qui ne surprend pas, étant donné les conditions de végétation plus défavorables.

**Tableau 5 Recettes des exploitations forestières publiques**

Répartition géographique	Recettes totales en Mio de Fr	Bois vendu					Bois de répartition Fr	Autres recettes Fr	Total Fr par ha product.			
		Total		Grumes Fr/m <sup>3</sup>	Industrie Fr/m <sup>3</sup>	Feu Fr/m <sup>3</sup>						
		Mio Fr	Fr/m <sup>3</sup>									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
La Neuveville Courtelary	2,48	2,28	93.-	101.-	91.-	53.-	67813.-	129760.-	337.-			
Moutier	3,33	3,12	92.-	104.-	73.-	59.-	41587.-	169689.-	393.-			
Laufon	1,69	1,57	82.-	97.-	70.-	45.-	35344.-	80037.-	506.-			
JURA SUD + LAUFON	7,50	6,97	90.-	102.-	77.-	54.-	144744.-	379486.-	391.-			
Franches - Montagnes	1,68	1,66	97.-	106.-	73.-	52.-	11326.-	11632.-	487.-			
Delémont	3,72	3,57	87.-	97.-	90.-	33.-	51347.-	98380.-	397.-			
Porrentruy	4,17	4,04	80.-	88.-	76.-	39.-	20468.-	113518.-	408.-			
JURA	9,57	9,27	85.-	94.-	82.-	38.-	83141.-	223530.-	415.-			
TOTAL DES 7 DISTRICTS	17,07	16,24	87.-	97.-	79.-	43.-	227885.-	603016.-	404.-			

Notre moyenne des sept districts (Fr. 404.—/ha.) est inférieure à celle de l'ensemble des entreprises forestières de la chaîne du Jura. Cette dernière constatation s'applique par analogie au produit par m<sup>3</sup> abattu :

Moyenne suisse	Fr. 104.—/m <sup>3</sup>
Plateau	Fr. 108.—/m <sup>3</sup>
Alpes	Fr. 107.—/m <sup>3</sup>
Jura	Fr. 95.—/m <sup>3</sup>
Sept districts	<b>Fr. 87.—/m<sup>3</sup></b>

Les facteurs suivants expliquent notre prix moyen relativement bas :

- forte proportion de bois feuillus de petite dimension ;
- qualité de nos bois parfois légèrement inférieure à d'autres régions semblables ;
- tri moins minutieux ;
- frais de transport élevés par suite de l'éloignement de certains centres d'utilisation ;
- organisation et discipline de valorisation susceptibles d'amélioration.

Le rendement à l'hectare pourra être amélioré par l'intensification de la gestion et surtout par la mobilisation possible de toutes les ressources forestières actuellement insuffisamment exploitées (augmentation des exploitations).

On trouvera plus loin l'analyse des coûts de production et de gain par m<sup>3</sup> (rendement net).

### Comparaisons des régions du Jura

La part des six régions choisies se présente comme suit :

	Recettes totales des forêts publiques
La Neuveville/Courtelary	15 %
Moutier	19 %
Laufon	10 %
<b>Jura-Sud + Laufon</b>	<b>44 %</b>
Franches-Montagnes	10 %
Delémont	22 %
Porrentruy	24 %
<b>Jura-Nord</b>	<b>56 %</b>

La valeur du bois vendu à l'unité de volume varie dans des limites assez étroites, d'une région à l'autre :

Porrentruy	Fr. 80.—/m <sup>3</sup>	< moyenne
Laufon	Fr. 82.—/m <sup>3</sup>	
Delémont	Fr. 87.—/m <sup>3</sup>	≥ moyenne (Fr. 87.—)
Moutier	Fr. 92.—/m <sup>3</sup>	
La Neuveville/Courtelary	Fr. 93.—/m <sup>3</sup>	
Franches-Montagnes	Fr. 97.—/m <sup>3</sup>	> moyenne

Ce classement est influencé par la nature des exploitations, la part des feuillus, du bois de feu et le volume moyen des tiges mises en vente. Tous ces facteurs influencent favorablement le produit par  $m^3$  des Franches-Montagnes, lequel est proche de la moyenne suisse (Fr. 97.—/ $m^3$  contre Fr. 104.—/ $m^3$ ).

L'activité des **Associations régionales** de propriétaires de forêts dans la mise en valeur des exploitations, la discipline des membres, les ventes collectives par voie d'offres et l'époque des marchés jouent un certain rôle dans la formation des prix sans toutefois être déterminantes.

Ces divers facteurs interviennent dans les résultats cités ci-dessus sans qu'on puisse y trouver une relation directe évidente. En ce qui concerne les prix moyens des grumes, ils sont proches de Fr. 100.—/ $m^3$ ; il y a, cependant, 17 % de différence entre ceux de Porrentruy et des Franches-Montagnes (part plus grande de petits feuillus en Ajoie).

Au niveau du bois d'industrie, la statistique révèle des différences qu'il convient d'interpréter avec prudence. Alors que Moutier, les Franches-Montagnes et Porrentruy ont des prix proches de la moyenne jurassienne (Fr. 79.—/ $m^3$ ), Courtelary et Delémont s'en écartent sensiblement pour des raisons que nous discernons mal : caprice de la statistique !

Même incertitude des résultats de l'enquête pour les prix du bois de feu, ou interprétations différentes des données :

La Neuveville, Courtelary, Moutier	53.— à 59.—/ $m^3$ (40.— à 44.—/stère)
Franches-Montagnes	52.—/ $m^3$ (39.—/stère)
Laufon	45.—/ $m^3$ (34.—/stère)
Porrentruy	39.—/ $m^3$ (29.—/stère)
Delémont	33.—/ $m^3$ (25.—/stère)

Les prix relativement élevés aux Franches-Montagnes s'expliquent par la rareté du fayard, excellent combustible.

Moyenne du Jura-Sud	Fr. 54.—/ $m^3$ (Fr. 40.—/stère)
Moyenne du Jura-Nord	Fr. 38.—/ $m^3$ (Fr. 28.50/stère)

C'est le premier clivage net entre les deux régions que nous décelons dans notre statistique.

Imprécision des données ?

La moyenne (toute théorique et indicative) des recettes totales des exploitations forestières publiques pour les 145 communes du Jura se présente comme suit :

Jura-Sud Fr. 7 500 000.— pour 63 communes = Fr. 119 047.—  
Jura-Nord Fr. 9 570 000.— pour 82 communes = Fr. 116 707.—

**Tableau 5a Prix moyen du bois en grumes et du bois de feu  
Evolution par période type, en Fr/m<sup>3</sup>, de 1939 à 1977**

Périodes	Jura géographique			Moyenne suisse		
	Grumes		Grumes	Feuillus	Feu	Hêtre
	Epicéa	Sapin			Epicéa	
1939	33.—	44.—	35.—	57.—	15.50	23.—
1960 à 1967 (extrêmes)	105.— à 122.—	103.— à 108.—	116.— à 129.—	115.— à 118.—	32.— à 33.—	33.— à 36.—
1967-1968	79.—	105.—	89.—	114.—	32.—	34.—
1968-1969	89.—	106.—	103.—	115.—	32.—	34.—
1969 à 1973 (extrêmes)	107.— à 117.—	106.— à 110.—	122.— à 129.—	118.— à 123.—	35.— à 36.—	36.— à 37.—
1973-74-75 (moyenne)	146.—	132.—	162.—	160.—	46.—	48.—
1975-1976	124.—	128.—	136.—	160.—	46.—	48.—
1976-1977	141.—	136.—	154.—	175.—	46.—	48.—

(Bureau fédéral de statistique)

**Tableau 6 Dépenses des entreprises forestières publiques**

Répartition géographique	Dépenses totales en Mio de Fr	Dépenses d'exploitation					Frais de gestion Fr	Autres dépenses Fr	Coût par m <sup>3</sup> livré Fr			
		Cultures + soins Fr	Façonnage et transport		Entretien des chemins Fr	Total Fr						
			Fr	Fr/m <sup>3</sup>								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
La Neuveville Courtelary	2,06	52'271	1'138'668	45.-	272'589	1'463'528	593'927	6'438	80.-			
Moutier	2,64	123'102	1'272'875	36.-	158'456	1'544'433	971'668	111'732	76.-			
Laufon	1,27	87'654	655'493	31.-	62'737	805'884	450'080	18'261	61.-			
JURA SUD + LAUFON	5,97	263'027	3'067'036	38.-	493'782	3'823'845	2'015'675	136'431	73.-			
Franches-Montagnes	0,94	80'330	520'782	30.-	57'870	658'982	275'304	2'038	54.-			
Delémont	3,34	109'310	1'594'958	37.-	239'069	1'943'337	1'346'116	50'900	77.-			
Porrentruy	3,09	207'473	1'426'629	28.-	252'948	1'887'050	1'175'465	27'162	60.-			
JURA	7,37	397'113	3'542'369	32.-	549'887	4'489'369	2'796'885	80'100	66.-			
TOTAL DES 7 DISTRICTS	13,34	660'140	6'609405	34.-	1'043'669	8'313'214	4'812'560	216'531	69.-			

# Bons hôtels et restaurants du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis**

<b>BONCOURT</b>	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat <b>066 75 56 63</b>
<b>COURTEMAICHE</b>	RESTAURANT DE LA COURONNE (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	Famille L. Maillard <b>066 66 19 93</b>
<b>DELÉMONT</b>	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto <b>066 22 17 58</b>
<b>DELÉMONT</b>	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique Salles pour banquets et sociétés	Famille P. Di Giovanni <b>066 22 12 88</b>
<b>DELÉMONT</b>	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Oscar Broggi <b>066 22 17 77</b>
<b>DEVELIER</b>	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis <b>066 22 15 14</b>
<b>GLOVELIER</b>	AUBERGE DE LA CROSSE-DE-BÂLE Renommée pour son filet de bœuf Salles de réunion au centre du Jura	Famille Gérard Lachat <b>066 56 72 44</b>
<b>MOUTIER</b>	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 <sup>re</sup> classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	Famille Tony Loetscher <b>032 93 41 61</b>
<b>MOUTIER</b>	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles	Famille M. Brioschi-Bassi <b>032 93 10 37</b>

1862

<b>LA NEUVEVILLE</b>	<b>HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU</b>	Jean Marty <b>038 51 36 51</b>
	Relais gastronomique au bord du lac Mariages - Salles pour banquets	
<b>O COURT</b>	<b>HÔTEL DES DEUX-CLEFS</b>	Famille H. Blaser-Meylan 066 55 35 35
	Chambres confortables avec eau courante chaude et froide Salle pour banquets et mariages	
<b>PORRENTRUY</b>	<b>BUFFET DE LA GARE</b>	R. et M. Romano <b>066 66 21 35</b>
	Le restaurant des gourmets et des gour- mands de tous les pays	
<b>PORRENTRUY</b>	<b>HÔTEL TERMINUS</b>	L. Corisello- Schär <b>066 66 33 71</b>
	Hôtel avec douches - Bains - Lift - Restau- rant français - Bar - Salle de conférence Discothèque	
<b>LES RANGIERS</b>	<b>HÔTEL DES RANGIERS</b>	Famille Chapuis-Koller <b>066 56 66 51</b>
	Salles pour banquets - Mariages - Sémi- naires - Chambres tout confort - Cuisine soignée	
<b>SAIGNELEGIER</b>	<b>HÔTEL BELLEVUE</b>	Hugo Marini <b>039 51 16 20</b>
	Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aména- gés pour séminaires - Tennis - Prix spé- ciaux en week-end pour skieurs de fond	
<b>SAIGNELEGIER</b>	<b>HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC</b>	M. Jolidon- Geering <b>039 51 11 21/22</b>
	Salles pour banquets et mariages - Cham- bres tout confort, très tranquilles	
<b>SAINT-IMIER</b>	<b>HÔTEL DES XIII-CANTONS</b>	C. et M. Zandonella <b>039 41 25 46</b>
	Relais gastronomique du Jura	
<b>TAVANNES</b>	<b>HÔTEL DE LA GARE</b>	Famille A.Wolf-Béguelin <b>032 91 23 14</b>
	Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Salle de bains - Douche	
<b>VENDLINCOURT</b>	<b>HÔTEL DU LION-D'OR</b>	Huguette et Jean-Marie Helg <b>066 74 47 02</b>
	Chambres confortables - Salles pour ban- quets - Cuisine campagnarde	

## 6. Dépenses des entreprises forestières publiques

(Tableau 6)

Les dépenses totales s'élèvent à Fr. 13 342 305.—.

Ces frais se décomposent comme suit :

**Graphique 6 Dépenses des entreprises forestières publiques**

Coût par hectare boisé et par m<sup>3</sup> exploité

Fr/ha	Fr/m <sup>3</sup>	%	
315.-	69.-	100	Dépenses totales
5,10	1,10	1,6	Frais divers
113,70	24,90	36,1	Frais de gestion
24,60	5,50	7,8	Entretien des chemins
156.-	34,10	49,5	Façonnage et transport du bois
15,60	3,40	5,0	Cultures et soins

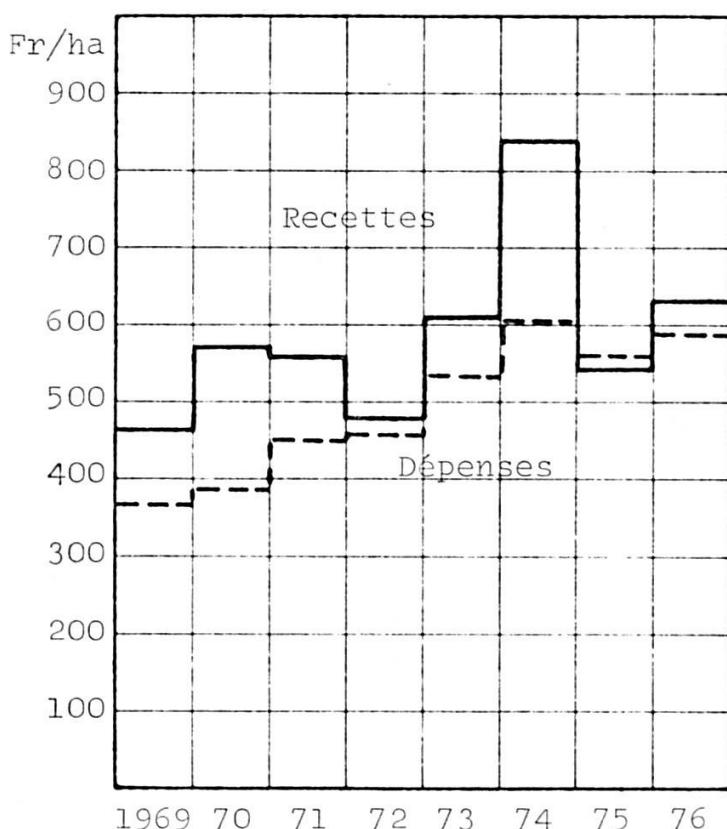
Façonnage, transport et frais de gestion (surveillance, garde, administration, charges sociales, impôts) représentent 85,6 % des dépenses des entreprises forestières publiques jurassiennes.

Il est intéressant de les comparer à d'autres régions :

	Façonnage et transport par m <sup>3</sup> exploité	Frais de gestion par ha. boisé	par m <sup>3</sup>
Suisse	46.—	101.—	27.—
Zurich	51.—	342.—	42.—
Berne	37.—	167.—	31.—
Soleure	40.—	185.—	30.—
Bâle-Campagne	31.—	277.—	44.—
Neuchâtel	47.—	108.—	23.—
Jura, sept districts	<b>34.—</b>	<b>114.—</b>	<b>25.—</b>

Nos résultats sont pour l'essentiel conformes à la moyenne suisse, sauf en ce qui concerne les frais de façonnage (Jura 34.—, Suisse 46.—), les derniers cités étant influencés par les coûteux frais d'exploitation des cantons montagnards : Tessin Fr. 65.—/m<sup>3</sup>, Schwytz Fr. 61.—/m<sup>3</sup>.

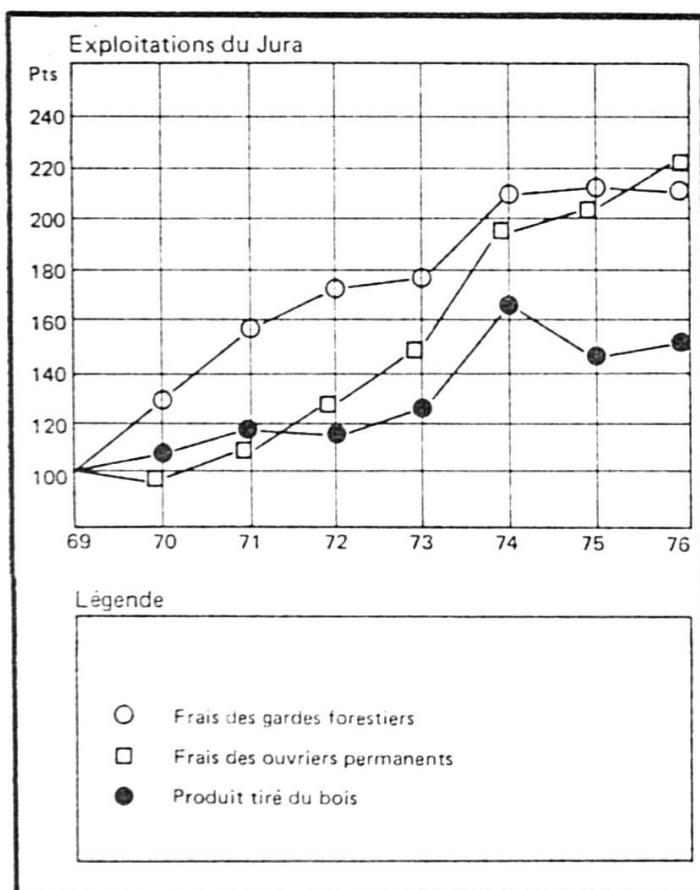
Nos frais de façonnage et de transport sont parmi les plus bas de Suisse : Bâle-Campagne Fr. 31.—/m<sup>3</sup>, Jura sept districts Fr. 34.—/m<sup>3</sup>, Berne Fr. 37.—/m<sup>3</sup>. Les frais de gestion, bien qu'ils paraissent élevés, sont également en dessous de la moyenne. Ils sont semblables à Neuchâtel, légèrement inférieurs à Berne, mais plus élevés que dans le canton de Vaud : Fr. 16.—/m<sup>3</sup> ou Fr. 74.—/ha. boisé.



**Graphique 7**  
**Recettes et dépenses**  
**d'exploitation en francs**  
**par hectare**  
**Evolution de 1969 à 1976**  
(Office forestier central  
suisse, Soleure)

**Graphique 8 Comparaison de l'évolution des frais de main-d'œuvre et du produit des ventes de bois (1969 = 100)**

(Office forestier central suisse, Soleure)



**Commentaire :** Les dépenses de personnel ont augmenté de 12 % par année depuis 1969 (96 % en huit ans). En moyenne, l'augmentation du produit des ventes n'a été que de 7 % par an (56 %).

Les comparaisons des dépenses d'exploitation entre les régions du Jura sont intéressantes :

#### Frais de façonnage et de transport

Jura, sept districts	Fr. 34.—/m <sup>3</sup>
Porrentruy	Fr. 28.—/m <sup>3</sup>
Franches-Montagnes	Fr. 30.—/m <sup>3</sup>
Laufon	Fr. 31.—/m <sup>3</sup>
Moutier	Fr. 36.—/m <sup>3</sup>
Delémont	Fr. 37.—/m <sup>3</sup>
La Neuveville/Courtelary	Fr. 45.—/m <sup>3</sup>

A la dernière région, La Neuveville/Courtelary, revient « le privilège » peu envié des frais de façonnage les plus élevés. Il s'agit d'une région de montagne, aux exploitations forestières parfois difficiles, influencée par les salaires plus élevés des villes limitrophes de Bienne et de La Chaux-de-Fonds. Ces explications, pour valables qu'elles soient, ne justifient pas entièrement ces frais élevés.

Delémont et Moutier sont légèrement supérieurs à la moyenne jurassienne (Fr. 34.—/m<sup>3</sup>). Laufon est inférieure (Fr. 31.—/m<sup>3</sup>), ce qui surprend étant donné la situation de ce district et son haut degré d'industrialisation. Quant aux Franches-Montagnes et à l'Ajoie, les conditions d'exploitation y sont plus faciles — topographie — et la main-d'œuvre sensiblement meilleur marché.

### Comparaison des frais de gestion

Franches-Montagnes	Fr. 15.91/m <sup>3</sup>	< moyenne
Laufon	Fr. 21.43/m <sup>3</sup>	
Porrentruy	Fr. 22.92/m <sup>3</sup>	
La Neuveville/Courtelary	Fr. 23.31/m <sup>3</sup>	≤ moyenne (Fr. 25.—)
Moutier	Fr. 27.85/m <sup>3</sup>	
Delémont	Fr. 31.05/m <sup>3</sup>	> moyenne

Les charges fiscales des bourgeoisies augmentent les frais de gestion dans les régions de Courtelary, Moutier, Delémont. Les Franches-Montagnes dépensent Fr. 15.—/m<sup>3</sup> de moins que Delémont (moins d'impôts, administration plus simple).

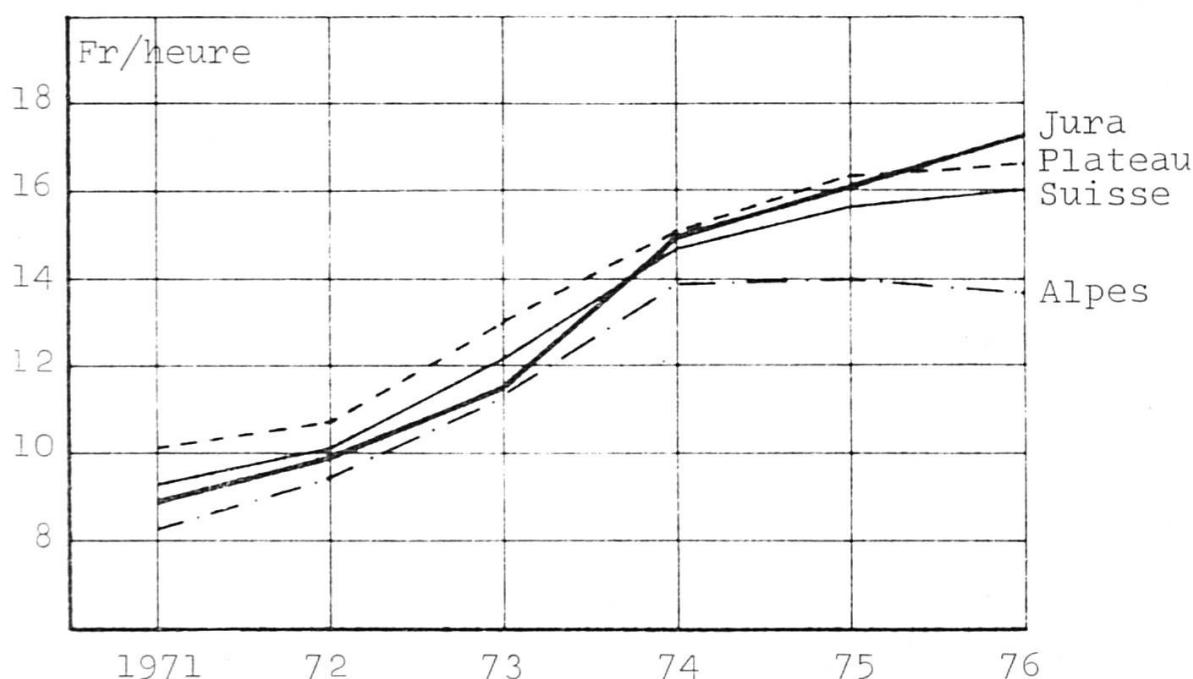
Les dépenses totales par m<sup>3</sup> abattu (Fr. 69.—) se situent en dessous de la moyenne suisse (Fr. 99.—). Elles pourront être ramenées encore à un niveau plus bas, soit celui de 1970 (Fr. 55.— environ), par l'augmentation des quotités et diverses mesures d'économie et de rationalisation.

Pour ce qui a trait aux dépenses totales, les régions jurassiennes se groupent ainsi :

Dépenses en dessous de la moyenne :	Franches-Montagnes	Fr. 54.—/m <sup>3</sup>
	Porrentruy	Fr. 60.—/m <sup>3</sup>
	Laufon	Fr. 61.—/m <sup>3</sup>
Dépenses en dessus de la moyenne :	Moutier	Fr. 76.—/m <sup>3</sup>
	Delémont	Fr. 77.—/m <sup>3</sup>
	La Neuveville / Courtelary	Fr. 80.—/m <sup>3</sup>

**Graphique 9 Evolution du coût de la main-d'œuvre permanente par heure de travail productif**

(Annuaire suisse de l'économie forestière et de l'industrie du bois, en 1976)



## 7. Bilan d'exploitation des forêts publiques

(Tableau 7)

Il y a lieu de distinguer deux résultats d'exploitation :

1. **Le bilan général**, soit la différence entre les recettes totales, y compris les produits accessoires et les dépenses totales, y compris les frais de gestion, surveillance, impôts, divers (tableau 7, colonnes 2 à 6).
2. **Le bilan d'exploitation du bois**, c'est-à-dire le produit de la vente des bois et du propre usage, diminué des frais d'exploitation : cultures, soins, façonnage, transport, entretien des chemins (tableau 7, colonnes 7 à 13).

### 1. Bilan général (ou rendement net)

Recettes totales	Fr. 17 070 000.—
Dépenses totales	Fr. 13 340 000.—
Rendement net total	Fr. 3 730 000.—
Rendement net par hectare productif	Fr. 88.—/ha.
Rendement net par m <sup>3</sup> livré	Fr. 19.—/m <sup>3</sup>

**Tableau 7 Bilan d'exploitation des forêts publiques**

Répartition géographique	Recettes totales Mio Fr	Dépenses totales Mio Fr	Bilan général			Exploitation du bois								
			Total Mio Fr	Fr/ha	Fr/m <sup>3</sup>	Recettes			Dépenses			Bilan		
						Mio Fr	Fr/m <sup>3</sup>	Mio Fr	Fr/m <sup>3</sup>	Mio Fr	Fr/ha	Fr/m <sup>3</sup>		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
La Neuveville Courtelary	2,48	2,06	0,42	57.-	16.-	2,35	92.-	1,46	57.-	0,89	120.-	35.-		
Moutier	3,32	2,64	0,68	81.-	20.-	3,15	90.-	1,55	45.-	1,60	189.-	46.-		
Laufon	1,69	1,27	0,42	124.-	20.-	1,61	76.-	0,81	38.-	0,80	240.-	38.-		
JURA SUD + LAUFON	7,49	5,97	1,52	79.-	19.-	7,11	87.-	3,82	47.-	3,29	172.-	40.-		
Franches - Montagnes	1,69	0,94	0,75	217.-	43.-	1,67	97.-	0,66	38.-	1,01	294.-	59.-		
Delémont	3,72	3,34	0,38	40.-	9.-	3,62	84.-	1,94	45.-	1,68	179.-	39.-		
Porrentruy	4,17	3,09	1,08	105.-	21.-	4,06	79.-	1,89	37.-	2,17	212.-	42.-		
JURA	9,58	7,37	2,21	96.-	20.-	9,35	83.-	4,49	40.-	4,86	211.-	43.-		
TOTAL DES 7 DISTRICTS	17,07	13,34	3,73	88.-	19.-	16,46	85.-	8,31	43.-	8,15	193.-	42.-		

Classement des cantons selon le rendement net des exploitations forestières publiques :

Canton, resp. région	Total Fr.	Rendement net en 1976 par ha. boisé Fr/ha.	par m <sup>3</sup> exploité Fr/m <sup>3</sup>
Vaud	7 860 000.—	130.—	27.—
Berne	6 240 000.—	63.—	12.—
Grisons	4 590 000.—	38.—	18.—
<b>Jura, sept districts</b>	<b>3 730 000.—</b>	<b>88.—</b>	<b>19.—</b>
Fribourg	2 690 000.—	122.—	25.—
Neuchâtel	2 340 000.—	158.—	35.—
Saint-Gall	2 300 000.—	81.—	19.—
Valais	1 850 000.—	24.—	28.—
Soleure	1 260 000.—	54.—	9.—

En 1976, les cantons romands laissaient les rendements nets par m<sup>3</sup> les plus élevés : Neuchâtel Fr. 35.—/m<sup>3</sup>, Valais Fr. 28.—/m<sup>3</sup>, Vaud Fr. 27.—/m<sup>3</sup>, Fribourg Fr. 25.—/m<sup>3</sup>.

Le Jura (Fr. 19.—/m<sup>3</sup>) se situe au niveau de Saint-Gall (Fr. 19.—/m<sup>3</sup>) et des Grisons (Fr. 18.—/m<sup>3</sup>) devant l'ensemble du canton de Berne (Fr. 12.—/m<sup>3</sup>) et Soleure (Fr. 9.—/m<sup>3</sup>).

Dans ces régions, la gestion forestière telle qu'elle est conçue et appliquée permet d'obtenir un rendement positif des forêts publiques. Par contre, certains cantons enregistrent des pertes sensibles par hectare boisé (Zurich — Fr. 100.—).

Au niveau jurassien, tout en interprétant les données de la statistique avec prudence, nous constatons que les **Franches-Montagnes** ont un rendement net appréciable de Fr. 217.— par hectare boisé. Plusieurs facteurs favorables sont à l'origine de ce résultat positif :

1. Terrain peu incliné.
2. Peuplements faciles à exploiter (pâturage).
3. Transports faciles, entretiens simples.
4. Essences à grand rendement (épicéa et sapin), de bonne qualité et de dimensions appréciables.
5. Main-d'œuvre autochtone avantageuse.

La preuve n'est plus à apporter que le produit du boisement des pâturages est une source indispensable de rendement des communes franc-montagnardes.

Les rendements nets de **Laufon** (Fr. 124.—/ha.) et de **Porrentruy** (Fr. 105.—/ha.) sont en dessus de la moyenne. Ils trouvent leur justification dans les conditions d'exploitation relativement favorables d'Ajoie et dans les coupes supplémentaires importantes à Laufon en vue d'assainir les forêts.

**Moutier** a un rendement net voisin de la moyenne jurassienne. En revanche, nous nous expliquons mal les rendements décevants des deux régions **La Neuveville/Courtelary** et **Delémont**.

## 2. Bilan d'exploitation (ou excédent des recettes d'exploitation)

Recettes des ventes de bois et propre usage	Fr. 16 460 000.—
Dépenses d'exploitation (sans gestion et impôts)	Fr. 8 310 000.—
Excédent d'exploitation	Fr. 8 150 000.—
Excédent d'exploitation par hectare	Fr. 193.—/ha.
Excédent d'exploitation par m <sup>3</sup>	Fr. 42.—/m <sup>3</sup>

La comparaison avec d'autres cantons dont les conditions sont semblables aux nôtres ne manque pas d'intérêt :

Canton, resp. région	Excédent d'exploitation par m <sup>3</sup>	Excédent d'exploitation par ha. boisé
Moyenne suisse	32.—	119.—
Neuchâtel	49.—	234.—
<b>Jura, sept districts</b>	<b>42.—</b>	<b>193.—</b>
Saint-Gall	42.—	176.—
Vaud	41.—	195.—
Valais	40.—	34.—
Berne	39.—	206.—
Fribourg	33.—	157.—
Soleure	32.—	198.—
Bâle-Campagne	27.—	169.—

La gestion intensive à laquelle les forêts publiques neuchâteloises sont soumises se traduit par l'excédent d'exploitation le plus élevé de Suisse. Les conditions naturelles de végétation forestière de la chaîne du Jura, les peuplements mélangés et irréguliers issus de notre mode de traitement ont pour effet un rendement moyen assez stable. Ce sont, en somme, les méthodes sylvicoles proches de la nature appliquées par tradition chez nous depuis longtemps qui sont la cause de ce résultat financier favorable.

Les plantations artificielles du Plateau suisse, eu égard aux soins intensifs et coûteux qu'elles entraînent et que les méfaits chroniques du gibier rendent parfois aléatoires, coûtent autant qu'elles ne rapportent en dépit des forts accroissements des stations de plaine.

Nos six régions forestières jurassiennes occupent le rang suivant en fonction de l'excédent des recettes des exploitations de bois :

1. Franches-Montagnes	Fr. 59.—/m <sup>3</sup>	Moyenne = Fr. 42.—/m <sup>3</sup>
2. Moutier	Fr. 46.—/m <sup>3</sup>	
3. Porrentruy	Fr. 42.—/m <sup>3</sup>	
4. Delémont	Fr. 39.—/m <sup>3</sup>	
5. Laufon	Fr. 38.—/m <sup>3</sup>	
6. La Neuveville/Courtelary	Fr. 35.—/m <sup>3</sup>	

Vous vous posez des questions sur

- votre assurance maladie personnelle ?
- vos obligations en tant qu'employeur pour l'assurance de votre personnel ?
- les prestations d'assurance maladie en période de chômage ?
- les liens entre AI et caisse maladie ?

Notre service « conseils » connaît la réponse.

Prenez contact, sans engagement, avec

## LA JURASSIENNE

CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS CRÉÉE PAR L'ADIJ

Agences et sections dans tout le Jura

Administration : CORTÉBERT, tél. 032 97 14 44

1853

**Le Jura achète  
chez**

**Pfister  
Meubles**



**Delémont**

Rue des Moulins 12  
Tél. 066-223210

Aucune autre maison  
ne vous offre d'avantage! **P** 10 vitrines attractives

Ouvert: de 8 à 12 h et  
de 13.30 à 18.30 h.  
Samedi de 8 à 17 h  
Lundi matin fermé

1864

# **LE DEMOCRATE**

Le plus important  
quotidien jurassien  
vous informe sérieusement  
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA  
Delémont

à votre disposition  
pour tous travaux graphiques

1861

Les Franches-Montagnes, où la forêt publique rapporte Fr. 1 015 380.— à la caisse commune, occupent la première place. Dans aucune autre région de Suisse, la forêt ne laisse un excédent de recettes aussi important.

Chacun savait que le régime du pâturage boisé est intéressant du point de vue financier. Aujourd'hui, la statistique — qui en l'occurrence ne ment pas — révèle ou confirme que la méthode culturale pratiquée dans les pâturages boisés des Franches-Montagnes permet d'obtenir les excédents de recettes les plus élevés de Suisse. Sans aborder ici l'aspect du boisement dans le paysage franc-montagnard, le rôle protecteur du manteau forestier, son attrait pour le tourisme et le potentiel d'accueil qui en découle — toutes considérations qu'il est utile de rappeler sans en faire l'objet de notre propos — il faut reconnaître la valeur du succès financier de ce régime.

Les conditions naturelles favorables, le terrain plat, le rajeunissement abondant et gratuit qui ne nécessite pratiquement aucun soin n'expliquent pas tout. Le respect des traditions et l'habileté des propriétaires comptent aussi.

## 8. Investissements

(Tableau 8)

### Remarques générales<sup>1</sup>

L'économie forestière n'est pas subventionnée par les pouvoirs publics. Les propriétaires de forêts ne reçoivent aucune aide pour couvrir leurs frais d'exploitation, valoriser leurs produits ou épouser les déficits. Cette politique économique est saine, car dans notre système d'économie libérale, la gestion du domaine forestier reste l'affaire du propriétaire. L'Etat n'intervient que dans des cas de négligence grave où l'existence des forêts serait compromise. En revanche, la loi fédérale de 1902 et la loi cantonale sur les forêts du 1<sup>er</sup> juillet 1973 font obligation à l'Etat d'encourager les améliorations de l'infrastructure et les aménagements d'ordre institutionnel.

Ce sont essentiellement les fonctions de protection et d'accueil qui sont reconnues d'utilité publique. Cette reconnaissance permet à la Confédération et au canton d'encourager le propriétaire dans ses efforts pour conserver à la forêt ses facultés utiles à la collectivité. Le moyen de cet encouragement est la subvention.

<sup>1</sup> Plusieurs commentaires de ce chapitre sont tirés de l'« Essai de définition d'une conception forestière », du groupe d'étude de la Conservation des forêts du Jura, de mai 1977.

Dans le principe, est subventionné tout ce qui préserve et améliore la fonction protectrice des forêts. Par exemple : les reboisements dans la zone de déclenchement des avalanches et dans les bassins versants des torrents, la restauration de forêts ravagées, etc. Le législateur a été large, dans la concrétisation du principe, comme en témoigne la liste des objets subventionnables ci-dessous :

1. Amélioration de l'infrastructure et équipement de base :
  - a) desserte forestière ;
  - b) reboisements ;
  - c) restaurations.
2. Aménagements d'ordre institutionnel :
  - a) remaniements et réunions parcellaires ;
  - b) syndicats de constructions ;
  - c) coopératives à buts divers.
3. Formation et perfectionnement professionnels.
4. Aménagement des forêts.
5. Installation servant au délassement de la population.
6. Inconvénients ou dégâts inhérents à la fonction sociale.
7. Complications d'exploitation et dégâts causés par le gibier.
8. Frais relatifs à l'activité du personnel forestier en faveur des prestations de service de la forêt.
9. Mesures destinées à sauvegarder les forêts menacées dont la fonction est essentiellement protectrice.
10. Mesures à prendre pour combattre les maladies de la forêt, épidémies, parasites.

Selon le tableau 8, il a été investi les sommes suivantes, en 1976, dans les sept districts jurassiens :

Constructions de routes forestières	Fr. 3 941 908.—
Reboisements	Fr. 140 476.—
Achats de machines et véhicules	Fr. 113 064.—
Remaniements parcellaires, divers	Fr. 206 628.—
Dépenses totales d'équipement	Fr. 4 402 076.—

**Les constructions de routes forestières**, à elles seules, représentent 89,5 % de toutes les dépenses d'investissement.

Les soins à apporter aux forêts, comme leur exploitation, ne sont possibles que dans la mesure où ces forêts sont accessibles. Il faut donc que les forêts soient équipées en chemins de desserte.

Dans nos conditions, la desserte devient même l'élément déterminant pour la réalisation des travaux culturaux. De même, la rentabilité de certaines coupes en dépend étroitement.

La loi fédérale de 1902 prévoit des subventions substantielles pour les constructions de routes forestières, en raison de leur nécessité pour la réalisation des mesures de protection de la forêt.

Le tableau 8a montre l'importance des constructions réalisées durant les vingt dernières années.

**Tableau 8 Recettes et dépenses pour les installations permanentes dans les forêts publiques**

Répartition géographique	Surface publique productive	Dé p e n s e s						Recettes (subventions) Fr	Investissements, subventions déduites	
		ha	Fr	Reboise-ments Fr	Achat ma-chines & véhicules Fr	Divers dont remaniements Fr	Total Fr		Total Fr	Fr/ha
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Là Neuveville Courtelary	7367	433'583.-	32'791.-	22'014.-	17'018.-	505'406.-	364'073.-	141'333.-	19.-	
Moutier	8459	638'217.-	43'010.-	29'562.-	29'295.-	740'084.-	463'300.-	276'784.-	33.-	
Laufon	3342	561'158.-	36'617.-	3'065.-	46'416.-	647'256.-	385'295.-	261'961.-	78.-	
JURA SUD + LAUFON	19168	1'632'958.-	112'418.-	54'641.-	92'729.-	1'892'746.-	1'212'668.-	680'078.-	35.-	
Franches - Montagnes	3459	392'641.-	4'771.-	1'113.-	9'520.-	408'045.-	288'420.-	119'625.-	35.-	
Delémont	9359	1'095'903.-	5'798.-	41'256.-	72'482.-	1'215'439.-	729'761.-	485'678.-	52.-	
Porrentruy	10223	820'406.-	17'489.-	16'054.-	31'897.-	885'846.-	632'401.-	253'445.-	25.-	
JURA	23041	2'308'950.-	28'058.-	58'423.-	113'899.-	2'509'330.-	1'650'582.-	858'748.-	37.-	
TOTAL DES 7 DISTRICTS	42209	3'941'908.-	140'476.-	113'064.-	206'628.-	4'402'076.-	2'863'250.-	1'538'826.-	36.-	

Durant la période analysée les propriétaires de forêts publiques ont investi les sommes suivantes pour :

1. La construction de routes forestières.
2. Les afforestations.
3. Les remaniements parcellaires.

**Tableau 8a Investissements de 1958 à 1977 dans les sept districts  
(20 ans, par période de 5 ans)**

Périodes de 5 ans	Devis Mio Fr.	Subventions fédérales Mio Fr.	Subventions cantonales Mio Fr.	Subventions totales Mio Fr.	Part des propriétaires Mio Fr.
1958-1962	9,76	2,69	1,71	4,40	5,36
1963-1967	16,96	5,42	3,84	9,26	7,70
1968-1972	14,72	4,90	3,61	8,51	6,21
1973-1977	23,60	7,55	6,30	13,85	9,75
Total 1958-1977	65,04	20,56	15,46	36,02	29,02
Moyenne annuelle	3,25	1,03	0,77	1,80	1,45
En %	100 %	31,6 %	23,8 %	55,4 %	44,6 %

#### **Commentaires au tableau 8a et au graphique 10 « Investissements »**

Au cours des vingt dernières années, les investissements ont passé de 1,6 million de francs (moyenne annuelle) à plus de 4 millions de francs.

La part des constructions de routes forestières (projets de chemins + chemins construits dans le cadre des remaniements parcellaires) représente près de 95 % de ces dépenses d'investissement.

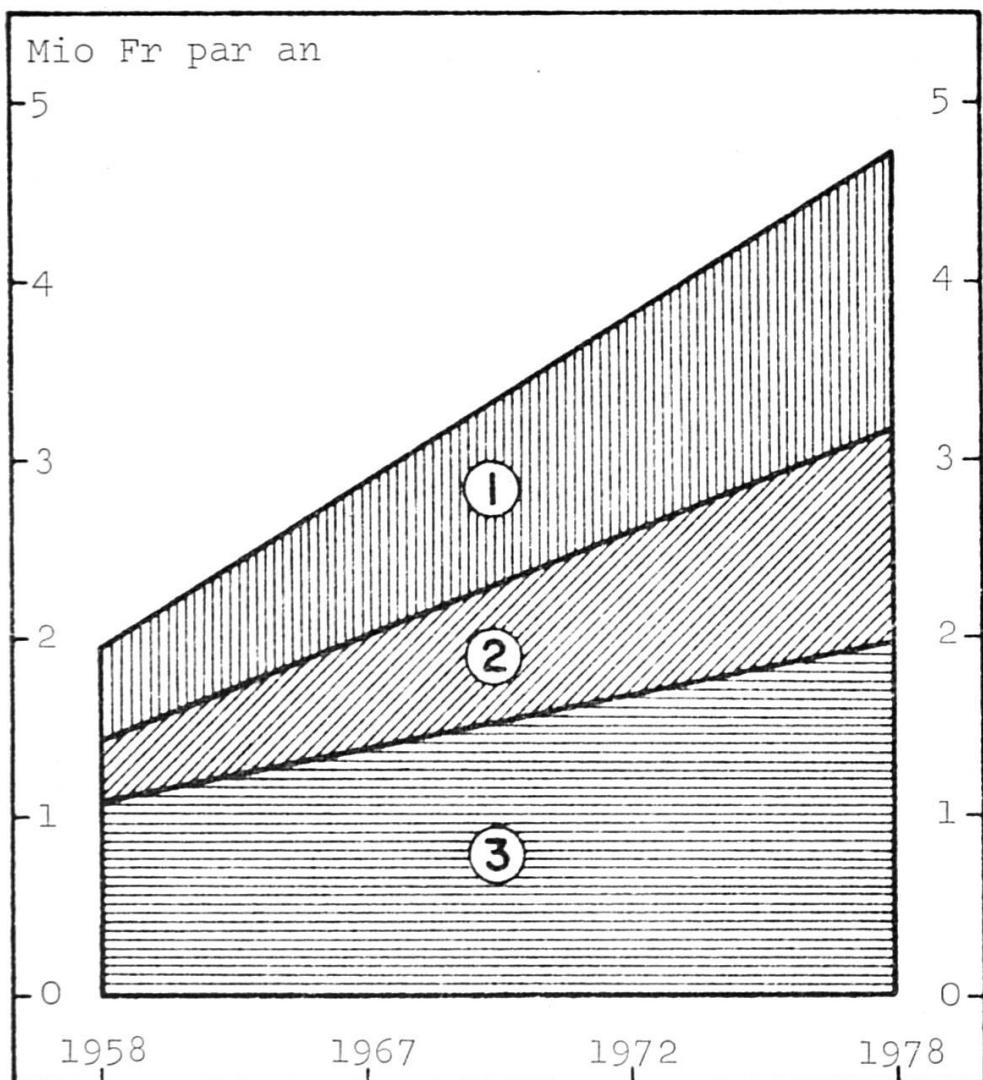
Cette intense activité dans le domaine de l'amélioration des conditions de desserte a été possible grâce aux facteurs suivants :

- volonté des propriétaires d'équiper leurs forêts ;
- mobilisation des moyens financiers nécessaires : fonds forestiers de réserve, crédits des pouvoirs publics, crédits d'investissement ;
- entreprises de construction de génie civil qualifiées et disponibles ;
- conditions économiques favorables (concurrence, récession, etc.) ;
- augmentation de la part des pouvoirs publics ; de 1958 à 1978, les taux de subvention cumulés (Confédération + canton) passent de 30 % à 60 % ;
- rôle de conseiller technique du service forestier à disposition des propriétaires.

Actuellement, la part des pouvoirs publics à ces dépenses d'équipement est de l'ordre de grandeur de 2,5 millions de francs, ce qui laisse un solde de 1,5 million de francs à charge des propriétaires. Il est à noter — ce qui ne

Graphique 10

Allure générale des investissements de 1958 à 1977 (selon tableau 8a)



- ① Subventions fédérales : 20,5 Mio Fr (31,6 %)
- ② Subventions cantonales : 15,5 Mio Fr (23,8 %)
- ③ Part du propriétaire : 29,0 Mio Fr (44,6 %)

saurait surprendre — que les conditions du marché des bois ne sont pas sans influence sur le volume des investissements : ainsi dès 1967 — effondrement des prix des bois suite aux tornades — les constructions diminuent pour atteindre un minimum en 1969. Inversement, les prix des bois en hausse dès 1974 et les mesures pour relancer l'économie expliquent l'intense activité dans le secteur du génie forestier de ces dernières années.

Cet effort devra impérativement être poursuivi dans les prochaines années. En effet, les potentialités de la forêt jurassienne ne sont que partiellement utilisées. D'autre part, l'amélioration de la desserte, notamment la construction de routes forestières reste, à moyen terme, la mesure de rationalisation la plus efficace. Nous avons vu, dans les pages précédentes, que l'économie forestière connaît une évolution défavorable depuis au moins dix ans.

En 1976, la longueur du réseau de chemins forestiers carrossables était de l'ordre de grandeur de **1500 km**.

Selon les plans directeurs (réseaux généraux), la desserte, pour être complète, devrait compter **2400 km**. de routes forestières. Les besoins en constructions des quinze prochaines années se montent, pour les sept districts, à 400 km., représentant des dépenses de 32 millions de francs : soit 2,133 millions de francs par année. Le réseau serait alors réalisé à 79 %.

D'autre part, durant cette même période, le réseau existant devra être entretenu et d'importantes réfections réalisées. Un tel programme est basé sur une volonté et des moyens :

**La volonté** doit animer les propriétaires, notamment les autorités des communes et des bourgeoisies. Cette volonté existe généralement, mais elle doit être stimulée par les mesures d'encouragement des pouvoirs publics.

**Les moyens** comprennent les disponibilités financières des propriétaires, les subventions fédérales et cantonales et d'autres mesures, telles que les crédits d'investissement. A l'avenir, le volume des moyens mis à disposition ne devrait pas diminuer.

Nous espérons que l'économie forestière jurassienne bénéficiera des moyens nouveaux que prévoit la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM).

Conjointement aux constructions de routes forestières, la desserte est améliorée par la construction de simples pistes accessibles aux tracteurs de débardage.

Chez nous, les conditions géologiques sont en général favorables à ce genre de constructions et leur coût peut presque toujours être couvert par la valeur du bois coupé sur le tracé.

Certaines constructions heurtent parfois le regard, du moins dans les premières années. Toutefois, la majorité des chemins forestiers occupent une place discrète dans le paysage. D'autre part, il ne faut pas oublier que ces chemins facilitent le contact avec la nature.

Les sept districts jurassiens, dans leur ensemble, connaissent une activité réjouissante dans le domaine des investissements forestiers. Nos dossiers sont parmi les plus importants de l'Inspection fédérale. Qu'on en juge en comparant les projets réalisés chez nous en 1976 et les réalisations d'autres cantons : (nous ne mentionnons pas les cantons alpins, Grisons, Valais, Berne), dans lesquels les travaux paravalanches coûtent des millions de francs et faussent les comparaisons :

Canton ou région	Dépenses d'investissements Mio Fr.	Recettes (subventions) Mio Fr.	Solde à charge du propriétaire Total	par ha. prod. Fr/ha.
Suisse (sans Valais, Grisons, Berne)	36,046	19,990	16,056	43.—
<b>Jura, sept districts</b>	<b>4,402</b>	<b>2,863</b>	<b>1,539</b>	<b>36.—</b>
Saint-Gall	4,452	2,129	2,323	82.—
Tessin	3,871	2,640	1,230	19.—
Vaud	3,521	2,588	0,933	15.—
Argovie	3,408	0,482	2,926	78.—
Fribourg	3,172	1,804	1,368	62.—
Soleure	2,256	0,922	1,334	57.—
Bâle-Campagne	0,739	0,247	0,492	43.—
Neuchâtel	0,613	0,141	0,472	32.—

Les dépenses totales d'investissement en 1976 se sont montées à Fr. 4 402 076.— et les subventions à Fr. 2 863 250.—. Le solde à charge des propriétaires était donc de Fr. 1 538 821.—

## 9. Plantations

(Tableau 9)

Il faut distinguer les plantations en forêt et les afforestations.

### 1. Plantations en forêt

Elles ont pour but de remplacer ou de compléter le rajeunissement naturel, plus rarement de combler des vides ou fermer des clairières. Le nombre de plants mis à demeure par hectare boisé est un indice intéressant : il est le reflet des méthodes culturales en cours et des pratiques de rajeunissements utilisées.

L'énumération de quelques cantons donne le tableau suivant :

	Nombre de plants par ha. boisé
Zurich	33,0
Argovie	31,3
Fribourg	23,2
Soleure	22,0
Vaud	14,0
Bâle-Campagne	12,2
Berne (sans le Jura)	11,0
	10,6 Moyenne suisse
<b>Jura, sept districts</b>	<b>5,1</b>
Grisons	2,4
Neuchâtel	2,1
Valais	1,6

**Tableau 9 Plantations en forêt et reboisements**

Répartition géographique	Nombre total de plants (R+F)	Forêts publiques				Forêts privées			
		Total plants	Résineux %	Plantation en forêt plants	Reboisements plants	Total plants	Résineux %	Plantation en forêt plants	Reboisements plants
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
La Neuveville Courtelary	59'000	54'000	89	22'000	32'000	5'000	80	1'000	4'000
Moutier	37'800	32'800	98	23'800	9'000	5'000	100	5'000	--
Laufon	54'000	54'000	83	54'000	--	--	--	--	--
JURA SUD + LAUFON	150'800	140'800	89	99'800	41'000	10'000	90	6'000	4'000
Franches - Montagnes	45'200	27'200	92	22'200	5'000	18'000	89	6'000	12'000
Delémont	72'000	68'000	88	48'000	20'000	4'000	100	4'000	--
Porrentruy	92'000	87'000	84	82'000	5'000	5'000	100	5'000	--
JURA	209'200	182'200	87	152'200	30'000	27'000	93	15'000	12'000
TOTAL DES 7 DISTRICTS	360'000	323'000	88	252'000	71'000	37'000	92	21'000	16'000

D'une manière générale, les cantons de plaine recourent davantage aux plantations, créant ainsi des peuplements artificiels, plus vulnérables, mais dont les rendements sont jugés supérieurs.

Au Jura, où la pratique d'une sylviculture proche de la nature est généralisée, à l'instar des Grisons ou de Neuchâtel, la régénération des forêts reste une opération naturelle. Les plantations ne constituent ici qu'un complément au processus naturel.

Dans la plupart des pays qui nous entourent, le renouvellement des peuplements forestiers s'opère par plantation. Par l'application abusive de cette règle, on crée plus souvent des collections d'arbres régulières et monotones que de véritables forêts.

Dire que, dans l'exécution de ces opérations, on utilise essentiellement les résineux, l'épicéa de préférence, n'étonnera personne : 88 % de résineux dans les plantations du Jura, et jusqu'à 92 % aux Franches-Montagnes ou 98 % à Moutier.

La tendance d'augmenter la part des résineux là où ils sont minoritaires ressort du tableau suivant et l'on partage — avec quelques réserves — le désir légitime des propriétaires d'augmenter ainsi le rendement de leurs forêts :

	Plants d'épicéa par ha. boisé
Laufon	16,1
Porrentruy	8,0
Reste du Jura	4,0

## 2. Afforestations

Quatre-vingt-sept mille plants ont été mis à demeure pour la création de forêts. A raison de 6500 plants par hectare reboisé, ce sont 13,38 hectares de plantations nouvelles auxquelles les propriétaires auront à prodiguer des soins intensifs durant les premières années.

Au Jura, dans le passé, de nombreux projets de reboisement ont été exécutés. Le but était de créer des protections contre le vent (rideaux-abris), parfois de protéger des sources contre les pollutions. Subsidiairement, ces afforestations apportent une amélioration du régime des eaux.

Le motif essentiel de la plupart des reboisements était de tirer parti de terres marginales que l'agriculture n'arrivait plus à faire fructifier.

Au cours des dix dernières années, 62 projets ont été réalisés ou sont en cours ; 386 hectares ont été reboisés au moyen de 2 176 400 plants.

### Projets de reboisements approuvés de 1968 à 1977 (10 ans)

Nombre de projets	62
Surface à reboiser	386 ha.
Nombre de plants	2 176 400
Devis	Fr. 4 017 500.— (100 %)

Subventions fédérales	Fr. 2 097 856.— (52,2 %)
Subventions cantonales	Fr. 1 058 057.— (26,3 %)
Subventions totales	Fr. 3 155 913.— (78,5 %)
Part des propriétaires	Fr. 861 587.— (21,5 %)

D'autre part, durant cette même période, 9 hectares ont été reboisés grâce au fonds cantonal de reboisement (compensation de défrichements) qui subventionne ces travaux à raison de 75 %.

Certains reboisements — dus à l'initiative de propriétaires zélés — doivent être qualifiés d'inopportuns. Ils peuvent porter atteinte au paysage ou perturber des biotopes rares. Parfois aussi, ils représentent un inconvénient majeur pour les propriétaires des fonds voisins dont le rendement est diminué par l'ombre portée.

Certaines friches ont été emplantées ces dernières années. Ces anciens pâturages, envahis par les épines et d'autres buissons ne sont plus utilisables, semble-t-il, pour l'agriculture. Leur reboisement systématique n'est pas souhaité afin de ne pas compromettre d'autres besoins ou une utilisation future : reconversion à la production d'herbage, tourisme local, pratique du ski, etc. Ce problème devra être résolu dans le cadre de la planification régionale.

## Conclusion

Le propriétaire de forêt produit du bois et le vend à ceux qui sont disposés à l'acheter. Il vend le bois, mais il ne vend pas les autres produits. Ils sont presque gratuits. Dans ces conditions, il est bien difficile d'établir un bilan général, car la valeur des services et prestations de la forêt est immense et indispensable à la survie mais malaisée à exprimer en chiffres.

En regard des multiples tâches de la forêt pour le bien-être général, le rendement de la vente des bois n'est qu'une infime partie de ses ressources dont certaines sont inexploitées.

Cependant, pour le propriétaire, le produit de la vente des bois est le seul moyen de maintenir à flot son entreprise.

En cherchant à tirer un profit maximal de la production des bois, dans une économie de marché libre, le propriétaire de forêt apporte une contribution maximale à la prospérité générale. Mais il apporte plus encore par le respect d'un environnement sain.

La société attend bien plus que la valeur du bois. Elle ne tolère les profits à court terme que s'ils n'entraînent pas une dégradation durable de la fertilité du sol, de la beauté des paysages et de l'environnement en général. Cela explique la crainte de nombreux écologistes attentifs à toute intervention humaine en forêt. Ceux qui pensent ainsi plaident en faveur d'une économie forestière associée à des écosystèmes naturels ou proches de la nature. Ils proscriennent les engins lourds, les pesticides, les engrains, les coupes claires et parfois même tout abattage de bois (Grieder, 1978).

L'Etat, en matière d'économie forestière, a un rôle d'arbitre. Car il peut y avoir conflit entre les producteurs qui veulent réaliser les meilleures bénéfices et les utilisateurs soucieux de maintenir une industrie du bois saine et prospère. Il est dans l'intérêt de l'Etat que la majeure partie de la production forestière soit transformée et valorisée au Jura.

Par ailleurs, il peut aussi y avoir conflit entre propriétaires qui demandent une compensation aux restrictions imposées à l'usage de leurs terres et entendent poursuivre une exploitation forestière bénéficiaire, d'une part, et les défenseurs des loisirs et de l'environnement qui veulent conserver les forêts, de l'autre (Grieder, 1978).

L'équilibre recherché peut être atteint par voie législative (intervention indirecte de l'Etat) ou par un consensus entre partenaires économiques.

On le voit, le propriétaire de forêt doit réaliser un bénéfice d'exploitation, faute de quoi son intérêt disparaît et la société en souffre. Heureusement, cet intérêt n'est pas fondamentalement incompatible avec ceux de la société. D'une manière générale, il est admis aussi que tous les aspects négatifs de la propriété forestière ne peuvent pas être compensés. Les propriétaires ont l'obligation de supporter sans compensation certaines restrictions.

En analysant le rôle de la forêt comme producteur de bois, nous avons essayé de démontrer que cette production répond à un besoin d'intérêt général. Toutefois, plusieurs autres conditions doivent être remplies pour qu'elle puisse continuer de donner tout ce que l'on attend d'elle.

Pour que les bases de l'économie forestière jurassienne restent saines, il faut une triple volonté :

- celle des propriétaires ;
- celle de la collectivité ;
- celle de l'Etat.

Car il paraît certain qu'à long terme, notre forêt devra répondre à une double sollicitation :

- demande accrue de bois ;
- demande accrue des services à la société.

Actuellement, l'économie forestière jurassienne connaît des années difficiles. Le propriétaire ne peut trouver sa défense que dans ses propres ressources :

- rationalisation de son entreprise ;
- collaboration avec les voisins ;
- conduite dynamique de l'exploitation ;
- engagement de personnel qualifié ;
- continuité dans les opérations culturales.

Le rôle des pouvoirs publics est de l'épauler dans ses efforts. Etat, société et propriétaires paraissent avoir pris conscience de leur mutuelle responsabilité : c'est de bon augure pour l'avenir.

Août 1978.

J.-P. F.

## Sources et publications consultées

1. Statistique de la superficie de la Suisse, 1972.
2. Annuaire suisse de l'économie forestière et de l'industrie du bois en 1976.
3. Recensement fédéral des entreprises, 1975 (Entreprises des forêts publiques et privées).
4. Die Wirtschaftliche Lage und Entwicklung in Schweizerischen Forstbetrieben von 1969 bis 1976. Association suisse d'économie forestière, Soleure.
5. Le bois de feu, « La Forêt », N° 5, mai 1978.
6. Enquête de l'ADIJ de 1971 et 1972 : Production et utilisation du bois au Jura (non publiée).
7. Essai de définition d'une conception forestière, mai 1977, groupe d'étude de la Conservation des forêts du Jura.
8. Les divers usages de la forêt, par E.-P. Grieder. Bulletin technique de la Suisse romande, N°s 10 et 13, 1978.
9. Diverses sources statistiques de la Conservation des forêts du Jura et de la statistique forestière suisse.

### ORGANES DE L'ADIJ

#### Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier  
Ø 039 41 31 08  
Secrétaire François Lachat, 2900 Porrentruy  
général : Ø 032 93 41 51 / 93 41 53  
Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, Ø 032 93 12 45  
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, Ø 066 66 10 29  
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville  
Ø 038 51 31 21

#### Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1 Ø 032 93 41 51 / 93 41 53

Rédacteurs responsables :  
François Lachat, Frédéric Savoye

Abonnement annuel : Fr. 25.—  
Le numéro Fr. 2.50  
Caisse CCP 25 - 2086